



Examens environnementaux de l'OCDE

AUSTRALIE

2019

VERSION ABRÉGÉE



Examens environnementaux de l'OCDE

Examens environnementaux de l'OCDE : Australie 2019 (Version abrégée)

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Merci de citer cet ouvrage comme suit :

OCDE (2019), *Examens environnementaux de l'OCDE : Australie 2019 (Version abrégée)*, Examens environnementaux de l'OCDE, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/31d92b08-fr>.

ISBN 978-92-64-57143-3 (pdf)

Examens environnementaux de l'OCDE
ISSN 1990-0120 (imprimé)
ISSN 1990-0112 (en ligne)

Crédits photo : Couverture © Jason Ho/Shutterstock.com, JC Photo/Shutterstock.com.

Les corrigenda des publications sont disponibles sur : www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm.

© OCDE 2019

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : <http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.

Préface

L'Australie est le sixième plus grand pays et le continent habité le plus sec de la planète. Elle renferme une grande variété de ressources naturelles et compte parmi les 17 pays de l'OCDE riches d'une diversité phénoménale et parmi les dix principaux émetteurs de gaz à effet de serre (GES) de la zone OCDE. Il est donc essentiel de tracer les contours d'une stratégie à long terme en faveur d'une société bas carbone et d'un plan de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce troisième Examen environnemental de l'Australie présente 50 recommandations destinées à aider le pays à avancer sur la voie de la croissance verte et à améliorer sa gouvernance et sa gestion de l'environnement.

Malgré les progrès accomplis dans le découplage des principales pressions environnementales et de la croissance économique, l'Australie affiche une intensité d'utilisation des ressources et une intensité carbone parmi les plus élevées de la zone OCDE et les pressions exercées sur la biodiversité et les ressources en eau restent aux premiers rangs des préoccupations. Bien que le pays soit en bonne voie pour atteindre ses objectifs climatiques à l'horizon 2020, l'Australie doit accentuer ses efforts si elle veut, comme elle s'y est engagée dans le cadre de l'Accord de Paris, réduire d'ici 2030 ses émissions de GES de 26 % à 28 % par rapport aux niveaux de 2005 (y compris les émissions imputables à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie). L'adoption d'un cadre d'action intégré pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030, qui assignerait au secteur énergétique un objectif de réduction des émissions, permettrait d'éviter l'augmentation prévue des rejets de GES.

Le présent examen porte une attention particulière à la protection des espèces menacées et à l'utilisation durable de la biodiversité. L'Australie a dépassé les objectifs d'Aichi à l'horizon 2020 puisque 19 % des zones terrestres et 36 % des zones marines y sont protégées. Ses aires protégées autochtones et ses programmes en faveur des gardes de parc naturel autochtones sont des dispositifs exemplaires dans le monde pour l'engagement des populations autochtones dans les activités de conservation de la biodiversité. L'état de la biodiversité est toutefois médiocre et en voie de dégradation. Moins de 40 % des espèces inscrites sur la liste nationale des espèces menacées bénéficient de plans de rétablissement ; de plus, la mise en œuvre de ces plans est entravée par un financement et une coordination insuffisants. L'Examen appelle à augmenter l'investissement public dans les activités de recherche, de protection et de restauration afin de faire face à l'ampleur du défi. Il encourage les autorités fédérales, des États et des territoires à collaborer pour obtenir les données qui font défaut, mesurer les progrès accomplis au fil du temps et définir les priorités d'action.

L'Examen montre par ailleurs comment les réformes de la gestion des produits chimiques en cours peuvent aider à protéger la santé humaine et l'environnement et faciliter l'identification, l'évaluation et la gestion des pressions dues aux activités de fabrication des produits chimiques, à leur utilisation et à leur élimination. Il souligne l'importance de mieux exploiter les données de surveillance existantes et de produire davantage de données

par le biais des campagnes de biosurveillance et de la surveillance nationale des produits chimiques dans l'environnement. Ces améliorations peuvent faciliter la détection précoce des nouveaux contaminants. L'Examen recommande par ailleurs d'établir un état sanitaire et environnemental de référence en Australie, de sorte de pouvoir mesurer l'efficacité de la mise en œuvre des réformes en cours d'élaboration.

Cet Examen environnemental de l'Australie est le fruit d'un dialogue constructif entre l'Australie et les pays participant au Groupe de travail de l'OCDE sur les performances environnementales. L'OCDE se tient prête à apporter son concours à l'Australie pour l'aider à mettre en œuvre les recommandations formulées dans cette étude. Je ne doute pas que cet effort concerté sera utile à l'Australie pour relever nos nombreux défis environnementaux communs et qu'il l'aidera à élaborer et mettre en œuvre des politiques environnementales meilleures pour une vie meilleure.



Angel Gurría

Secrétaire général, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

Avant-propos

Le principal objectif du programme d'examens environnementaux de l'OCDE est d'aider les membres et certains pays partenaires à améliorer leurs résultats individuels et collectifs dans le domaine de la gestion de l'environnement :

- en aidant les pouvoirs publics des différents pays à évaluer les progrès accomplis au regard de leurs objectifs environnementaux ;
- en favorisant un dialogue permanent sur l'action à mener et l'apprentissage mutuel ; et
- en encourageant les gouvernements à rendre compte de leur action aux autres pays et à leur opinion publique.

Le présent rapport fait le point sur l'évolution des performances environnementales de l'Australie depuis le précédent examen environnemental que lui avait consacré l'OCDE en 2007. Les progrès accomplis au regard des objectifs du pays et de ses engagements internationaux servent de base à l'évaluation de ces performances. Les objectifs et engagements en question peuvent être de nature générale, qualitative ou quantitative. Une distinction est opérée entre intentions, actions et résultats. Les performances environnementales de l'Australie sont aussi évaluées à l'aune de ses résultats antérieurs dans ce domaine, de l'état présent de son environnement, des ressources naturelles qu'elle possède, de sa situation économique et de sa démographie.

L'OCDE est profondément reconnaissante au gouvernement de l'Australie de lui avoir fourni des informations, d'avoir organisé une mission d'examen à Canberra, Melbourne et Sydney (du 20 au 28 mars 2018) et d'avoir facilité les contacts au sein des institutions gouvernementales et en dehors.

L'OCDE remercie également les représentantes des deux pays examinateurs, Shannon Elaine Castellarin (Canada) et Jenna Bishop (Nouvelle-Zélande).

Ce rapport a été rédigé par Nathalie Delrue, Alexa Piccolo, Mikaela Rambali et Frédérique Zegel du Secrétariat de l'OCDE, et Rachel Samson de Carist Consulting. Nathalie Girouard et Frédérique Zegel en ont supervisé et orienté l'élaboration. Sarah Sentier et Carla Bertuzzi ont également apporté leur concours aux travaux statistiques, Annette Hardcastle a contribué aux travaux administratifs, et Rebecca Brite a révisé le rapport. Natasha Cline-Thomas a apporté son appui aux activités de communication. L'établissement de ce rapport a aussi bénéficié des éléments d'information et commentaires de plusieurs membres du Secrétariat de l'OCDE, dont Anthony Cox, Gwendolen Deboe, Bob Diderich, Luisa Dressler, Guillaume Gruère, Philip Hemmings, Xavier Leflaive, Eeva Leinala, Rahul Malhotra, Sylvie Poret, Richard Sigman et Will Symes, et Sylvia Beyer de l'Agence internationale de l'énergie.

Le Groupe de travail sur les performances environnementales de l'OCDE a examiné le projet d'Examen environnemental de l'Australie lors de sa réunion du 6 novembre 2018 à Paris (au cours de laquelle s'est tenue une session conjointe avec le Comité des produits

chimiques de l'OCDE en vue d'examiner le chapitre relatif à la gestion des produits chimiques), et approuvé l'évaluation et les recommandations qui y sont formulées.

Table des matières

Préface	3
Avant-propos	5
Résumé	9
L'Australie doit se donner pour grandes priorités de renforcer la politique climatique et d'améliorer l'efficacité d'utilisation des ressources	9
De bonnes pratiques voient le jour mais la coordination entre les niveaux d'administration reste problématique	9
Un développement bas carbone passera obligatoirement par un renforcement des signaux-prix	10
Des actions coordonnées et à grande échelle sont indispensables pour améliorer l'état de conservation des espèces menacées	10
Les réformes de la gestion des produits chimiques en cours d'élaboration peuvent aider à protéger la santé humaine et l'environnement	11
Évaluation et recommandations	13
1. Performances environnementales : tendances et faits récents.....	14
2. Gouvernance et gestion environnementales.....	23
3. Vers une croissance verte.....	29
4. Protection des espèces menacées et utilisation durable de la biodiversité.....	39
5. Gestion des produits chimiques	47
Notes	52
Références.....	53
Annexe 1.A. Mesures prises pour mettre en œuvre certaines recommandations de l'Examen environnemental de l'Australie publié par l'OCDE en 2007.....	59

Graphiques

Graphique 1. Carte de l'Australie.....	14
Graphique 2. Principaux indicateurs de performances environnementales.....	15
Graphique 3. L'Australie doit accentuer ses efforts en faveur de l'atténuation pour atteindre son objectif à l'horizon 2030	16
Graphique 4. En dehors du secteur des transports, les carburants sont en grande partie exonérés de taxes.....	30
Graphique 5. L'Australie assure une protection importante mais lacunaire le long des côtes et dans certaines régions	43
Graphique 6. Malgré des progrès notables, une part importante des substances chimiques existantes restent non évaluées.....	49

Encadrés

Encadré 1. Recommandations relatives au changement climatique, à la qualité de l'air, aux déchets et à la gestion de l'eau	21
Encadré 2. Recommandations relatives à la gouvernance et à la gestion environnementales.....	27
Encadré 3. Recommandations sur la croissance verte.....	37
Encadré 4. Recommandations relatives à la protection des espèces menacées et à l'utilisation durable de la biodiversité.....	46
Encadré 5. Recommandations relatives à la gestion des produits chimiques.....	51

Suivez les publications de l'OCDE sur :



http://twitter.com/OECD_Pubs



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/oecdlibrary>



<http://www.oecd.org/oecddirect/>

Ce livre contient des...

StatLinks

Accédez aux fichiers Excel® à partir des livres imprimés !

En bas des tableaux ou graphiques de cet ouvrage, vous trouverez des *StatLinks*. Pour télécharger le fichier Excel® correspondant, il vous suffit de retranscrire dans votre navigateur Internet le lien commençant par : <http://dx.doi.org>, ou de cliquer sur le lien depuis la version PDF de l'ouvrage.

Résumé

L'Australie doit se donner pour grandes priorités de renforcer la politique climatique et d'améliorer l'efficacité d'utilisation des ressources

L'Australie compte parmi les dix principaux émetteurs de gaz à effet de serre de la zone OCDE. Ces dix dernières années, elle a réussi à découpler la croissance de son PIB et les principales pressions qui s'exercent sur l'environnement. Elle affiche toutefois une intensité d'utilisation des ressources et une intensité carbone parmi les plus élevées de la zone OCDE. Malgré le recours croissant au gaz naturel et aux énergies renouvelables, le charbon garde une place importante dans le mix énergétique. L'Australie a dépassé l'objectif qu'elle s'était fixé dans le cadre du Protocole de Kyoto pour la période 2008-12 et se trouve en bonne voie pour atteindre son objectif pour le climat à l'horizon 2020. Elle doit néanmoins accentuer ses efforts si elle veut respecter l'engagement qu'elle a pris dans le cadre de l'Accord de Paris. L'adoption d'un cadre d'action intégré pour le climat et l'énergie à l'horizon 2030, qui assignerait au secteur énergétique un objectif de réduction des émissions, permettrait d'éviter l'augmentation prévue des rejets de gaz à effet de serre. Élaborer, comme elle s'y est engagée, une stratégie à long terme en faveur d'une économie peu émettrice, l'aidera à faire avancer la transition.

L'Australie est le continent habité le plus sec au monde. Pour répondre à la demande d'eau engendrée par la croissance démographique rapide dans les zones où l'on escompte une baisse des précipitations, il est impératif de renouveler l'engagement envers l'Initiative nationale pour l'eau de 2004, dont l'ambition est d'améliorer l'efficacité et la durabilité de l'utilisation de la ressource. L'amélioration de la qualité de l'eau est une priorité dans les bassins hydrographiques de la Grande Barrière de corail, qui subissent d'importants ruissellements de sédiments, d'éléments nutritifs et de pesticides. Malgré les progrès observables dans le domaine de la valorisation des déchets, la moitié des déchets municipaux du pays sont encore mis en décharge. La récente décision prise par la Chine et d'autres pays d'imposer des restrictions aux importations de déchets crée l'occasion de s'acheminer vers l'instauration d'une économie circulaire.

De bonnes pratiques voient le jour mais la coordination entre les niveaux d'administration reste problématique

Les responsabilités environnementales sont partagées entre le Commonwealth (gouvernement fédéral), six États et deux territoires, et plus de 560 autorités locales. Pour éviter les doublons, les pouvoirs publics ont mis en place une politique de guichet unique pour les autorisations environnementales, en vertu de laquelle les États et territoires peuvent conclure des accords bilatéraux avec le gouvernement fédéral, qui leur délègue entièrement la conduite des études et/ou l'autorisation des projets. Malgré des progrès visibles dans la coordination et la transmission d'orientations entre les différents niveaux de l'administration, il convient de poursuivre les efforts pour réduire les points de chevauchement.

Les autorités infranationales pourraient mettre en commun les bonnes pratiques mises en œuvre par chacune. L'Australie ne possède par exemple pas de régime de délivrance d'autorisations pleinement intégré, bien que certains États se soient dotés d'un système uniformisé qui repose sur un ensemble de critères se rapportant à une multitude d'impacts sur l'environnement. Certaines autorités infranationales ont en outre mis au point une méthode de calcul et de recouvrement des avantages financiers retirés du non-respect d'une loi. Cet outil est désormais à la disposition d'autres États et territoires.

Le pays a amélioré l'implication des populations autochtones dans la gestion de zones hors de leur possession, comme les parcs nationaux et les parcs marins. Toutefois, ces populations pourraient être associées de manière plus systématique et efficace dans les programmes d'aménagement du territoire et des espaces marins, par exemple en étant invitées à participer plus activement dès les premières phases des projets.

Un développement bas carbone passera obligatoirement par un renforcement des signaux-prix

Les recettes tirées de la fiscalité environnementale ont baissé en pourcentage du PIB sur les dix dernières années. Ce phénomène s'explique essentiellement par le fait que les taxes sur l'énergie ont reculé en proportion des recettes fiscales, excepté lorsque la tarification du carbone était en vigueur en 2012 et 2013. La fiscalité n'est pas à la hauteur du coût climatique de l'utilisation d'énergie : hormis dans les transports, les carburants sont peu souvent taxés, et le charbon ne l'est pas du tout. Les recettes générées par les taxes sur les véhicules ont augmenté avec la croissance du parc automobile mais elles ne tiennent généralement pas compte des émissions de CO₂ et autres polluants. Le phénomène de congestion qui touche les capitales régionales continuera de s'intensifier. Dès lors, étendre la tarification routière permettrait de mieux faire face aux externalités du transport routier. Dans les secteurs de l'eau et des déchets, il serait possible d'améliorer les instruments économiques afin d'encourager davantage l'utilisation efficace des ressources. L'application inégale des taxes de mise en décharge à l'échelle nationale se traduit par d'importants mouvements de déchets entre les États.

Les investissements record consentis en 2017 permettront au pays d'atteindre avec certitude l'objectif relatif aux énergies renouvelables à l'horizon 2020, et à s'imposer comme l'un des chefs de file mondiaux de l'énergie solaire photovoltaïque. L'Australie fait partie des rares pays de l'OCDE à posséder une banque nationale d'investissement écologique qui transpose à plus grande échelle les investissements dans les énergies propres et l'efficacité énergétique. Le pays dispose d'une main-d'œuvre hautement qualifiée ainsi que d'un socle scientifique solide lui permettant de développer les technologies peu émettrices, mais il faut accroître le soutien à la recherche et au développement. Alors que l'investissement public augmente, il sera utile d'améliorer l'analyse coût-avantages pour sélectionner les projets à la valeur sociale la plus élevée, notamment dans les secteurs des transports et de l'eau. La réaffectation des financements vers les transports publics pourrait contribuer à rendre les villes plus durables.

Des actions coordonnées et à grande échelle sont indispensables pour améliorer l'état de conservation des espèces menacées

L'Australie compte parmi les 17 pays riches d'une diversité phénoménale. Bien qu'on ne puisse l'évaluer correctement, faute de disposer de toutes les connaissances nécessaires, l'état général de la biodiversité est médiocre et en voie de dégradation. Les périls à

surmonter par espèces menacées sont exacerbés par l'action de plus en plus souvent conjuguée des pressions exercées par l'agriculture, la foresterie, l'aménagement urbain, les infrastructures, les industries extractives, les activités côtières, les espèces envahissantes et le changement climatique.

L'Australie a réalisé des progrès remarquables dans l'extension des aires protégées, dépassant les objectifs internationaux d'Aichi pour la biodiversité à l'horizon 2020. Pour autant, environ un tiers des biorégions terrestres affichent un taux de protection toujours inférieur à 10 % et les aires marines protégées relevant de la compétence des autorités des fédérales n'apportent pas de réponse aux pressions qui s'exercent sur les zones du ressort des États et territoires. Moins de 40 % des espèces inscrites sur la liste nationale des espèces menacées font l'objet de plans de rétablissement et la mise en œuvre de ces plans est entravée par un financement et une coordination insuffisants entre les autorités locales, des États ou territoires et fédérales. Plusieurs programmes de conservation de la biodiversité se sont succédé au cours des dix dernières années, avec des résultats mitigés. L'échelle retenue et la coordination mise en œuvre dans le cadre du récent Plan récifs 2050 pour la viabilité à long terme des récifs de la Grande Barrière pourraient servir de référence dans d'autres domaines.

Les réformes de la gestion des produits chimiques en cours d'élaboration peuvent aider à protéger la santé humaine et l'environnement

Même si les produits chimiques représentent un marché restreint en Australie, ils créent des pressions sanitaires et environnementales. La législation en matière de gestion des produits chimiques, mise en place dans les années 90, a amélioré le mode d'évaluation de ces substances mais les quantités de produits chimiques qui n'ont pas encore été évaluées restent importantes. L'Australie revoit actuellement les cadres législatif et d'action relatifs aux produits chimiques. En particulier, la réforme du Programme national de notification et d'évaluation des produits chimiques industriels (NICNAS) et la création d'une norme nationale pour la gestion des risques environnementaux liés aux produits chimiques industriels imprimeront son orientation à la gestion des produits chimiques à l'avenir.

L'identification précoce des nouveaux contaminants préoccupants constitue un défi particulier que l'Australie partage avec les autres pays de l'OCDE. La surveillance environnementale et la biosurveillance humaine constituent des outils importants pour aider à les identifier et peuvent ainsi étayer les activités d'évaluation et de gestion des risques. Il faut poursuivre les efforts pour exploiter de manière plus efficace les données existantes et améliorer la surveillance des sources diffuses d'émissions chimiques. L'établissement d'un état sanitaire et environnemental de référence en Australie permettrait aussi d'évaluer l'impact des réformes sur la santé humaine et l'environnement.

Évaluation et recommandations

L'évaluation et les recommandations présentent les principaux résultats de l'Examen environnemental de l'Australie et formulent 50 recommandations pour aider le pays à progresser vers ses objectifs nationaux et internationaux en matière d'environnement. Elles ont été examinées et approuvées par le Groupe de travail de l'OCDE sur les performances environnementales lors de la réunion du 6 novembre 2018. L'annexe propose une synthèse des mesures prises pour mettre en œuvre certaines des recommandations de l'Examen environnemental publié par l'OCDE en 2007.

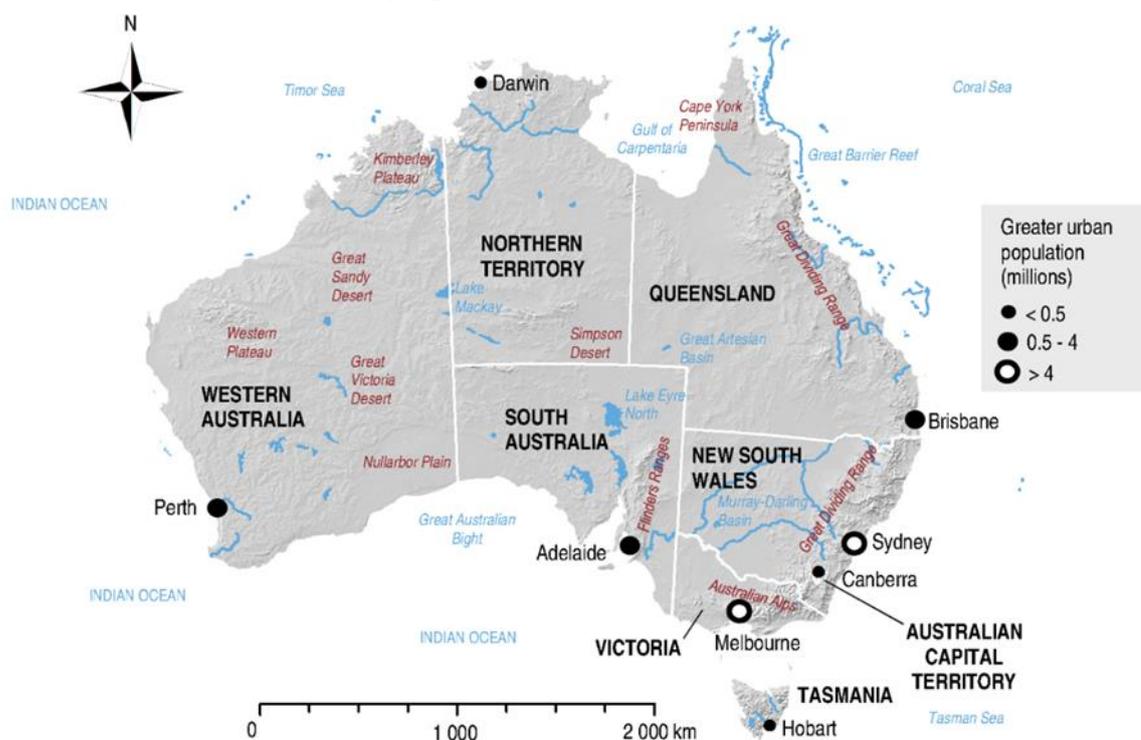
Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

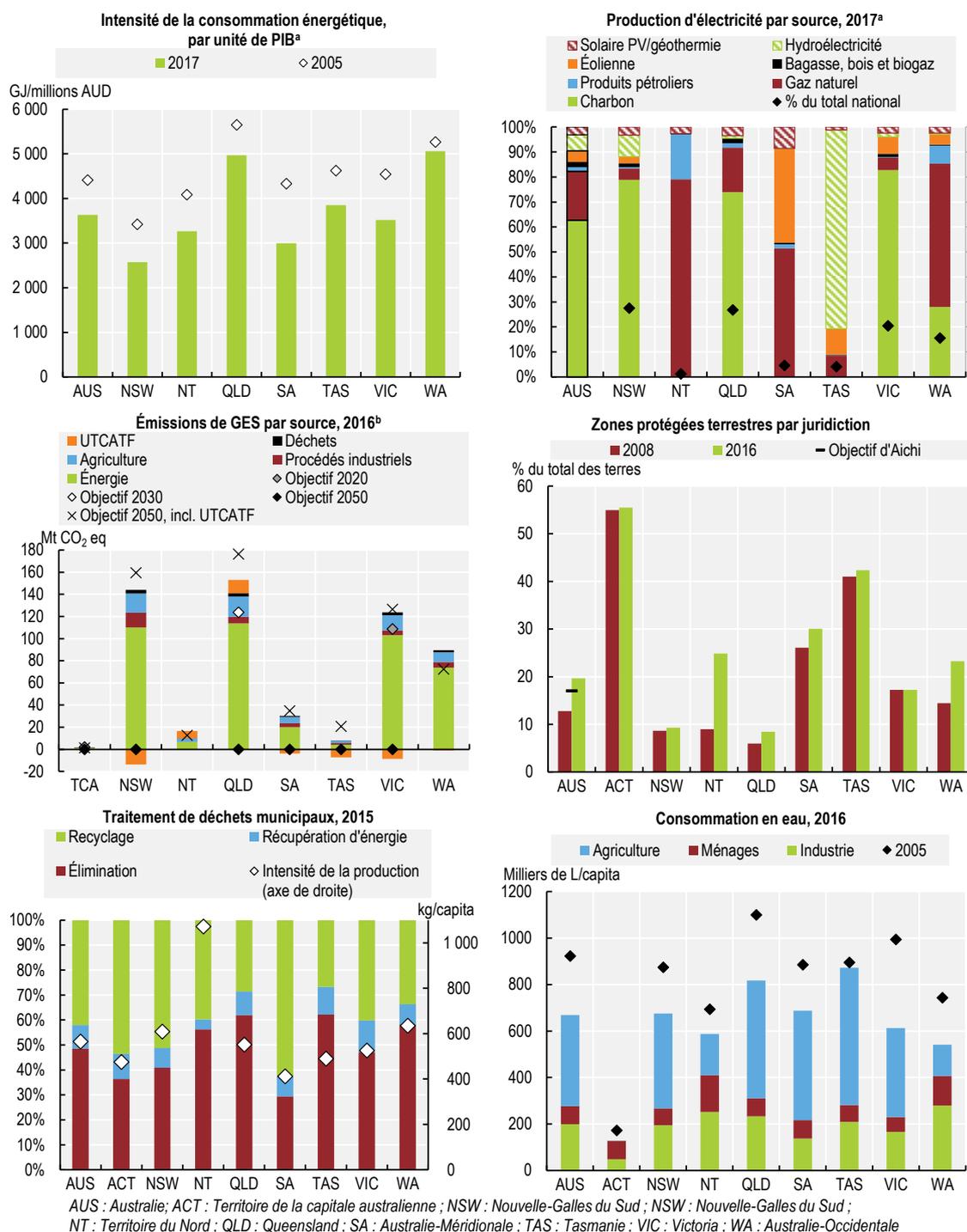
1. Performances environnementales : tendances et faits récents

L'Australie, sixième pays du monde en termes de superficie, est dotée d'une grande variété de ressources naturelles (Graphique 1). Elle compte parmi les 17 pays de l'OCDE riches d'une diversité phénoménale et parmi les dix principaux émetteurs de gaz à effet de serre (GES) de la zone OCDE. Elle joue donc un rôle de premier plan dans la lutte menée à l'échelle planétaire pour atteindre les objectifs du Programme de développement durable, l'Accord de Paris et la Convention sur la diversité biologique. L'Australie affiche la plus longue période de croissance économique ininterrompue de la zone OCDE. Alimentée par l'exploitation des ressources du pays et confortée par la robustesse de ses institutions, sa croissance a accéléré au cours des dix dernières années sur fond de flambée des prix des matières premières, dans un mouvement caractérisé par une hausse des volumes d'exportation et des investissements élevés. La crise financière mondiale a freiné la croissance de l'économie sans toutefois la plonger dans la récession. La croissance du produit intérieur brut (PIB) devrait poursuivre son accélération (OCDE, 2018a). Les Australiens jouissent d'un niveau de vie et de bien-être élevé et le pays affiche un taux de chômage faible, bien que les inégalités se soient légèrement creusées.

L'Australie a réussi à découpler la croissance de son PIB et les principales pressions qui s'exercent sur l'environnement. Les États et territoires ont amélioré leur performance dans plusieurs domaines environnementaux (Graphique 2). L'économie demeure néanmoins largement tributaire de l'extraction de capital naturel. Elle affiche des intensités de ressources et de carbone parmi les plus élevées de la zone OCDE. L'activité économique et la croissance démographique ne cessent de mettre l'environnement à rude épreuve, en particulier les ressources en eau et la biodiversité. La question de l'adaptation au changement climatique se pose en des termes de plus en plus pressants.

Graphique 1. Carte de l'Australie



Graphique 2. Principaux indicateurs de performances environnementales


a) NSW inclut ACT.

b) UTCATF : utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie. Objectif VIC 2020 : réduction des émissions de GES de 15-20 % (109-102 Mt CO₂ eq) par rapport à 2005 ; objectif ACT : bilan net nul d'émissions en 2045.

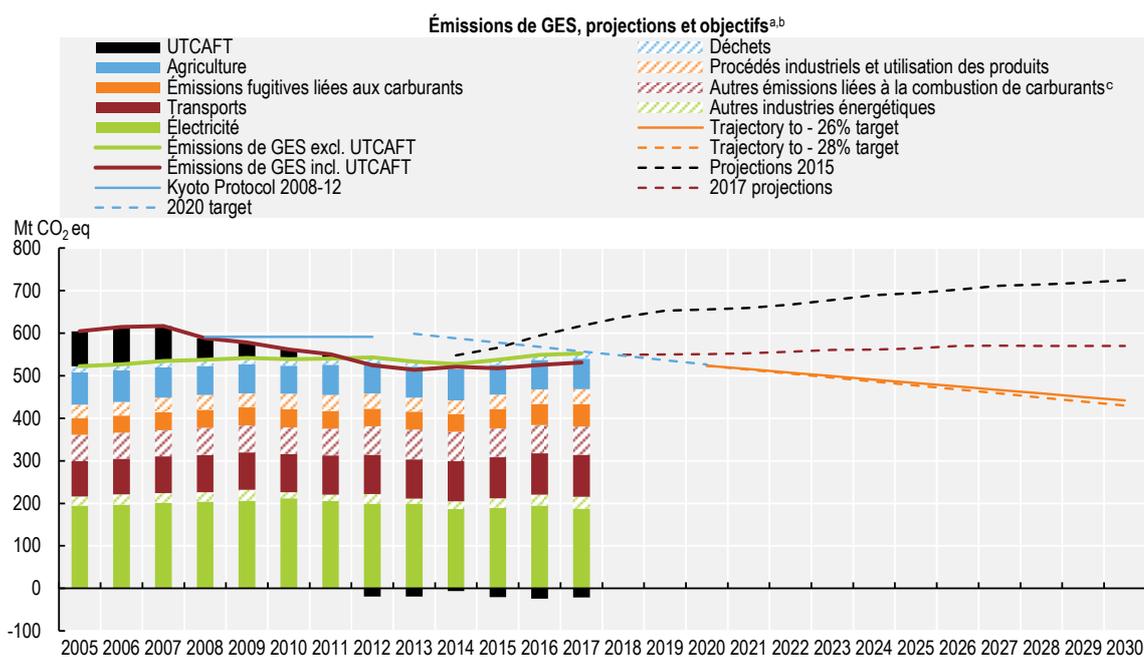
Source : DEE (2018), *Australian Energy Update 2018* ; DEE (2018), *State Greenhouse Gas Inventory, 2016* ; DEE (2016), *CAPAD 2016: Terrestrial and marine protected areas* (base de données) ; Pickin and Randell (2017) *Australian National Waste Report 2016* ; ABS (2017), "Water Account, Australia, 2015-16".

StatLink <https://doi.org/10.1787/888933889381>

Transition vers une économie bas carbone et économe en énergie

Ces dix dernières années, l'économie australienne a peu à peu abaissé son intensité énergétique à la faveur de transformations structurelles. Elle reste toutefois fortement carbonée en raison de la place importante qu'y tient le charbon, et malgré le recours croissant au gaz naturel et aux renouvelables, en particulier au solaire et à l'éolien. Le pays est en bonne voie pour atteindre l'objectif de production d'énergie renouvelable à grande échelle qu'il s'est fixé à l'horizon 2020, mais la part des renouvelables dans sa production d'électricité demeure inférieure à la moyenne de l'OCDE. On observe entre 2005 et 2017 une augmentation des émissions de GES (hors émissions imputables à l'utilisation des terres, au changement d'affectation des terres et à la foresterie [UTCATF]) (Graphique 3). Les émissions dues aux industries énergétiques, plus importantes que celles de tout autre secteur, sont restées constantes dans l'ensemble : la réduction observée dans la production électrique¹ a en effet été gommée par l'augmentation rapide des émissions dues à la production de gaz naturel. Les transports, deuxième source sectorielle, livrent un bilan en hausse, à l'inverse de l'agriculture, dont les émissions s'atténuent. Les émissions imputables à l'UTCATF ont diminué, essentiellement grâce à la baisse enregistrée sur le segment de la conversion des terrains boisés.

Graphique 3. L'Australie doit accentuer ses efforts en faveur de l'atténuation pour atteindre son objectif à l'horizon 2030



- a) Les émissions de GES, y inclut les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre résultant de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF), en accord avec l'inventaire soumis à la CCNUCC, intègrent les lignes directrices du GIEC 2006, alors que les émissions déclarées dans le cadre du protocole de Kyoto sont comptabilisées selon des règles spécifiques. L'objectif de réduction des émissions au titre de la seconde période d'engagement 2013-20 du protocole de Kyoto reprend les engagements de réduction des émissions fixés dans l'accord de Cancun de 2010 de la CCNUCC, soit une réduction de 5% par rapport aux niveaux de 2000. L'Australie est admise à utiliser les émissions reportées de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto (128 Mt CO₂ eq) pour atteindre les objectifs relatifs à la deuxième période d'engagement.
- b) L'objectif de 2030 est de réduire les émissions de GES de 26-28 % par rapport à 2005 en considération des opportunités de réduction des émissions et d'autres facteurs comme le coût de la technologie. L'Australie évalue ses progrès par rapport à son objectif chiffré de réduction des émissions pour l'ensemble de l'économie s'appuyant sur l'approche du budget carbone.
- c) Utilisation de l'énergie dans l'industrie manufacturière et la construction et dans d'autres secteurs tels que l'agriculture et les secteurs résidentiel et commercial.

Source : DEE (2018), "National Inventory Report 2016"; DEE (2017), "Australia's emissions projections 2017"; DEE (2018), "Quarterly Update of Australia's National Greenhouse Gas Inventory: December 2017".

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933889400>

L'Australie a dépassé l'objectif qu'elle s'était fixé dans le cadre du Protocole de Kyoto pour la période 2008-12 et se trouve en bonne voie pour atteindre son objectif à l'horizon 2020². Aux termes de l'Accord de Paris, le pays s'est engagé, d'ici 2030, à réduire les émissions (y compris celles imputables à l'UTCATF) de 26 à 28 % par rapport aux niveaux observés en 2005, bien que l'organisme consultatif australien en matière de changement climatique, la Climate Change Authority³, ait recommandé de poursuivre des objectifs plus ambitieux (entre 45 et 65 % en dessous des niveaux de 2005 d'ici 2030) (CCA, 2015). L'Australie doit se consacrer davantage à l'atténuation si elle souhaite atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé dans le cadre de l'Accord de Paris : c'est en effet une augmentation des émissions qui est escomptée d'ici 2030 (DEE, 2017a) (Graphique 3). Plusieurs États et territoires se sont engagés à ramener leurs émissions nettes de GES à zéro d'ici 2050. Le gouvernement fédéral, les États et les territoires australiens devraient se mettre en devoir d'élaborer une stratégie à long terme en faveur d'une économie peu émettrice qui soit conforme à l'Accord de Paris. Le Livre blanc sur l'énergie de 2015, rédigé avant la ratification de cet accord par l'Australie en 2016, doit donc être remanié afin de tenir compte de l'objectif que s'est fixé le pays en matière de climat à l'horizon 2030.

La problématique du climat a été source d'instabilité politique ces dix dernières années. En 2017, les autorités ont mené un examen de la politique climatique avec le concours d'un large éventail d'experts. Après avoir étudié plusieurs voies d'action pour décarboner efficacement et à moindre coût le secteur énergétique, le gouvernement a proposé de mettre en place la garantie énergétique nationale (National Energy Guarantee, ou NEG), un mécanisme fondé sur le marché qui impose aux fournisseurs d'électricité l'obligation de se procurer de l'énergie faiblement émettrice et dispatchable⁴. Ce projet n'a toutefois pas su recueillir l'assentiment général, si bien que le pays a manqué l'occasion de fournir un cadre d'action stable au secteur de l'électricité, qui n'est soumis à aucune contrainte de réduction des émissions.

L'Australie a déployé un ensemble disparate de moyens pour réduire les émissions en mettant en place divers instruments comme le Fonds en faveur de la réduction des émissions (Emissions Reduction Fund, ERF), qui finance des activités de réduction des émissions, le Renewable Energy Target, qui investit dans des dispositifs de production d'énergie renouvelable, la Clean Energy Finance Corporation, un organisme public d'investissement dans des projets d'énergie propre et l'Australian Renewable Energy Agency, un organisme australien de financement de l'innovation et de partage des connaissances (section 3). Les États et territoires ont mis en place leurs propres politiques et instruments, comme des tarifs d'achat et des mécanismes d'enchères pour promouvoir les énergies renouvelables et des dispositifs de certificats blancs dans le but de favoriser les économies d'énergie. Le gouvernement doit rationaliser sa démarche et expliquer comment les instruments actuels et à venir peuvent monter en puissance pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

Depuis 2014, le principal outil de lutte contre le changement climatique utilisé par les pouvoirs centraux est le Fonds en faveur de la réduction des émissions, un programme de compensation volontaire. Le gouvernement a alloué une enveloppe de 2.55 milliards AUD à l'ERF, destinée à acheter des réductions d'émissions de carbone dans le cadre d'adjudications sur appels d'offres. L'ERF est ouvert à l'ensemble des secteurs mais la majeure partie des activités de réduction mises en œuvre relèvent actuellement de la gestion de la végétation et de la réduction et du piégeage des gaz de décharge. Si l'ERF a effectivement conduit à de nouvelles réductions des émissions au niveau national (CCA, 2011), il a un coût pour le budget fédéral. Certes, son dispositif de gouvernance et les

mesures visant à garantir son intégrité sont convaincants, mais il est important de veiller à ce que les projets financés viennent s'ajouter aux activités menées dans le cours normal des affaires, conformément au principe d'additionnalité, et à ce que les émissions aient été réduites de façon permanente. À l'heure où les caisses de l'ERF se vident (le fonds ne dispose plus que de 250 millions AUD), on ignore si d'autres mesures sont susceptibles de stimuler la demande de crédits intérieurs dans le secteur de l'utilisation des terres. Depuis 2016, le mécanisme de sauvegarde de l'ERF impose aux grands émetteurs de compenser les émissions au-delà d'un certain seuil, qui correspond dans la plupart des cas au niveau le plus élevé qu'elles aient jamais atteint. Ce dispositif est étayé par un cadre solide d'évaluation quantitative, de notification et de contrôle. Associé à des seuils plus stricts, il pourrait inciter efficacement à réduire les émissions. Les autorités centrales devraient toutefois préciser le rôle qu'il joue dans la réalisation des objectifs climatiques.

L'Australie est dans une situation particulièrement vulnérable face au changement climatique. Selon les prévisions, la hausse du niveau des mers, les inondations, les canicules, les feux de brousse et les sécheresses devraient porter de plus en plus sévèrement atteinte à l'économie, à la société et à la biodiversité (CSIRO/BOM, 2015). Il a été établi que le changement climatique constitue une menace sérieuse pour la sécurité et la prospérité de l'Australie (DFAT, 2017). Le pays est bien armé pour évaluer le risque climatique ainsi que les impacts susceptibles de se produire à l'avenir ; par ailleurs, les travaux de climatologie qu'il mène sur l'hémisphère sud constituent une ressource précieuse. Du point de vue de la gestion des risques, il est toutefois indispensable que les pouvoirs publics continuent de financer l'obtention et la diffusion d'informations sur le climat (par l'intermédiaire de l'Organisation fédérale pour la recherche scientifique et industrielle (CSIRO), du Bureau de la météorologie (BOM), du Programme national pour les sciences environnementales (NESP) et des organismes officiels des États, par exemple). Le financement du Centre national de recherche sur l'adaptation au changement climatique (NCCARF) a pris fin en 2018.

L'activité économique a été découplée des émissions atmosphériques mais l'intensité d'émissions demeure élevée, en particulier du fait des activités industrielles et de transport (OCDE, 2018b). Malgré la faible exposition générale aux particules et à l'ozone en Australie, la concentration de ces polluants est plus importante dans certains centres-villes (Sydney, Melbourne, Perth) en raison de la densité de la circulation automobile (Keywood et al., 2017). Il existe diverses autres sources d'émission selon les régions et les saisons, comme le chauffage domestique et les incendies de sites naturels. Le coût de la mortalité prématurée imputable à la pollution atmosphérique est estimé à 1.2 % du PIB en 2016 (OCDE, 2018c). En vertu de l'accord national sur la qualité de l'air (National Clean Air Agreement), le pays a durci les obligations de notification relatives aux particules et a promulgué en 2017 une loi sur les normes d'émission des produits (Product Emissions Standards Act).

Transition vers une gestion efficiente des ressources

L'Australie compte parmi les principaux exportateurs mondiaux de minerai de fer, d'uranium, de charbon, d'or et de gaz naturel. Son économie figure parmi les plus consommatrices de ressources⁵ de l'OCDE en raison de l'importance des activités d'extraction et d'utilisation des minerais métalliques et combustibles fossiles. L'intensité de ressources est encore plus élevée si l'on tient compte des matières inutilisées, comme les morts-terrains des activités extractives, particulièrement importants dans l'extraction du charbon et des métaux. Si la consommation intérieure de matières est restée stable entre

2005 et 2017, l'extraction de métaux et de combustibles fossiles destinés à l'exportation a augmenté plus rapidement que le PIB.

La République populaire de Chine (ci-après dénommée « la Chine ») ainsi que d'autres pays ont décidé récemment d'imposer des restrictions aux importations de déchets. Cette décision, conjuguée aux difficultés associées à la gestion de certains flux de déchets (plastiques et papier, gaz naturel de charbon, appareils électroniques, déchets dangereux) crée l'occasion de s'acheminer vers l'instauration d'un schéma réduction-réutilisation-recyclage, de renforcer les marchés de matières recyclées du pays, de créer de l'emploi à l'échelle locale et d'améliorer les modes de gestion des déchets. Les ministres de l'Environnement australiens ont décidé récemment de revoir la stratégie relative aux déchets de 2009 afin d'y tenir compte des principes de l'économie circulaire. Ils ont réaffirmé leur engagement à réduire de moitié les déchets alimentaires du pays d'ici 2030. Tous les États et territoires ont adopté des stratégies de gestion des déchets et ceux-ci sont de plus en plus souvent gérés à l'échelle de plusieurs territoires ou États. Les déchets produits ont légèrement augmenté au cours des dix dernières années, de même que les taux de valorisation (recyclage et valorisation énergétique) même s'ils varient selon la région et d'un flux de déchets à l'autre (Graphique 2). La production de déchets municipaux solides par habitant a baissé mais demeure supérieure à la moyenne de l'OCDE.

Le livre blanc national sur la compétitivité du secteur agricole préconise d'accroître la productivité et la rentabilité du secteur agricole en améliorant l'efficacité d'utilisation des ressources (Gouvernement australien, 2015). L'impact des projets en faveur d'une irrigation efficace sur les restitutions d'eau (à savoir le volume d'eau qui retourne vers les cours d'eau et contribue à reconstituer les réserves d'eau souterraine) fait débat (Productivity Commission, 2018). En l'absence d'évaluation systématique de cet impact, certains experts font valoir que la baisse des eaux restituées récupérables représenterait un volume supérieur au volume d'eau économisé — autrement dit que les programmes d'infrastructure publics n'engendreraient aucune récupération « réelle » d'eau au bénéfice de l'environnement. Selon une étude menée récemment par des experts, la baisse des eaux restituées serait moins importante que prévu et l'étude préconise de continuer à surveiller ces restitutions (toutes origines confondues) (Wang, 2018). Au cours de la période 2010-16, la superficie irriguée et la quantité d'eau utilisée à des fins d'irrigation ont augmenté, probablement en raison de la hausse des volumes d'eau disponibles (ABS, 2018a). L'utilisation d'eau et d'énergie par unité de production agricole est supérieure au niveau qu'elle affichait à l'issue de la sécheresse du millénaire (1996-2010) (ABS, 2018b). L'utilisation d'engrais et de pesticides a nettement augmenté ces dix dernières années (OCDE, 2018 d). Le suivi de l'impact des activités agricoles sur la qualité de l'eau (OCDE, 2015) et l'érosion des sols (OCDE, 2013a) n'est pas suffisant.

Gestion des actifs naturels

L'aménagement du territoire en Australie a été façonné par le mode d'habitat européen, la disponibilité des ressources en eau, le type de sol et le climat (Metcalfé et Bui, 2017). Étant donné que l'agriculture, l'aménagement urbain, la préservation des habitats et les activités liées aux ressources se livrent concurrence pour l'utilisation des terres, il est de première importance d'intégrer les aspects environnementaux dans la planification de l'occupation des sols (chapitre 2). Plus de la moitié de la superficie terrestre de l'Australie est consacrée à l'agriculture, même si cette proportion est en baisse depuis 2005. Les forêts, situées essentiellement dans le Queensland et la Nouvelle-Galles du Sud, représentent 16 % du territoire national. Bien que le couvert forestier ait progressé grâce aux efforts de reconstitution (DEE, 2018c), le défrichage (effectué essentiellement pour les besoins de

l'élevage) continue de susciter de vives préoccupations à l'égard de la biodiversité (chapitre 4). Les grandes villes continuent de grignoter les espaces naturels malgré une densification urbaine en hausse, et l'Australie affiche la superficie bâtie par habitant la plus élevée de la zone OCDE (OCDE, 2017).

Le pays compte parmi les 17 pays de l'OCDE riches d'une diversité phénoménale (chapitre 4). Bien qu'on ne puisse l'évaluer correctement par manque de connaissances, l'état de la biodiversité est jugé médiocre et en voie de dégradation (Cresswell et Murphy, 2017). Il est nécessaire de renforcer le suivi afin d'aider les pouvoirs publics à élaborer les politiques (chapitre 4). Le pays a dépassé les objectifs d'Aichi relatifs aux zones protégées à l'horizon 2020.

L'Australie est le continent habité le plus sec au monde. À l'échelle du pays, le stress hydrique est inférieur à la moyenne de l'OCDE mais les ressources en eau et leur utilisation varient fortement selon le lieu, et certaines régions sont en proie à un stress hydrique sévère. Il sera difficile de répondre à la demande engendrée par la croissance démographique rapide dans les zones où l'on escompte une baisse des précipitations (Productivity Commission, 2017a). L'Initiative nationale pour l'eau (NWI) de 2004 a pour objectif d'améliorer l'efficacité et la durabilité de l'utilisation des ressources en eau par des efforts continus de planification, de réglementation et de réforme des marchés. La loi sur l'eau de 2007 (2007 Water Act) vise quant à elle à rééquilibrer les allocations entre l'environnement et les usages consommateurs dans le bassin Murray-Darling. Bien que la mise en œuvre de la NWI progresse, l'Australie-Occidentale et le Territoire du Nord n'ont pas encore mis en place de droits officiels sur l'eau et l'Australie-Occidentale doit encore élaborer des mécanismes destinés précisément à impliquer les peuples autochtones dans la gestion de l'eau. Dans certaines régions, des usages fortement consommateurs d'eau (comme les industries extractives) ne sont pas encore intégrés au cadre d'allocation de droits.

Chaque fois que le changement climatique promet d'avoir des effets considérables, il est conseillé de revoir régulièrement les plans de gestion des ressources en eau de sorte qu'ils assurent un juste équilibre entre les usages consommateurs et environnementaux. Dans le bassin Murray-Darling, l'eau est désormais davantage récupérée au bénéfice de l'environnement. Quelque 20 % des droits sur l'eau sont consacrés aux usages environnementaux et cette démarche montre des effets bénéfiques. Il sera toutefois difficile d'atteindre les objectifs en matière de récupération fixés à l'horizon 2024 (Productivity Commission, 2018). Bien que le respect des plafonds de prélèvement soit assuré à l'échelle du bassin dans son ensemble, les manquements constatés dans certains États menacent l'intégrité des systèmes de droits. Devant le risque de marche arrière et les défis que poseront la croissance démographique et le changement climatique dans l'avenir, il est légitime de renouveler l'engagement à l'égard de la NWI.

Les prélèvements d'eau ont exacerbé la pollution diffuse de l'eau par les contaminants. Malgré le caractère incomplet des informations disponibles, on constate que la qualité de l'eau est médiocre dans la plupart des divisions de drainage des terres (Argent, 2017). L'amélioration de la qualité de l'eau est une priorité dans les bassins hydrographiques de la Grande Barrière de corail, qui subissent d'importants ruissellements de sédiments, d'éléments nutritifs, de pesticides et autres polluants (Waterhouse et al., 2017). Il est indispensable de poursuivre les efforts pour améliorer les pratiques agricoles et atteindre les objectifs en matière de qualité de l'eau dans ces bassins (Gouvernements australien et du Queensland, 2017). L'accès à une eau potable saine a été nettement amélioré. À l'exception de quelques-unes situées dans des endroits reculés du pays, la plupart des installations respectent en tous points les Lignes directrices sur l'eau potable.

Recommandations relatives au changement climatique, à la qualité de l'air, aux déchets et à la gestion de l'eau

Changement climatique et qualité de l'air

- Stabiliser et renforcer la politique à l'égard du changement climatique. Élaborer et mettre en œuvre un cadre d'action national intégré en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030 en s'appuyant sur une stratégie de développement à faibles émissions à l'horizon 2050, conformément à l'objectif de l'Accord de Paris. Orienter la transition énergétique en assignant au secteur énergétique un objectif de réduction des émissions servi par un mécanisme faisant appel aux lois du marché. Déterminer dans quelle mesure chaque secteur, État et territoire, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique sont censés contribuer à la réalisation des objectifs climatiques. Enrichir la base de connaissances afin d'évaluer les incidences économiques, environnementales et sociales des solutions d'atténuation envisageables.
- Préciser le rôle que doivent jouer le Fonds en faveur de la réduction des émissions (Emissions Reduction Fund) et le mécanisme de sauvegarde dans la réalisation des objectifs climatiques et cerner leurs interactions avec d'autres instruments afin d'éviter les doublons et de susciter des réductions efficaces des émissions au regard de leur coût. Préserver l'intégrité des projets bénéficiant du soutien du Fonds en faveur de la réduction des émissions et veiller à ce qu'ils obéissent aux principes d'additionnalité et de permanence. Abaisser progressivement les seuils d'émission du mécanisme de sauvegarde et envisager d'étendre le dispositif aux installations de plus petite taille.
- Revoir rapidement les normes de qualité des carburants et d'émission des véhicules, notamment de CO₂ et autres polluants, afin de les rendre comparables aux meilleures pratiques mondiales.

Gestion des déchets

- Revoir et mettre en œuvre les dispositions de la politique nationale en matière de déchets dans le cadre d'une stratégie plus générale en faveur de l'économie circulaire, en fixant des objectifs mesurables.
- Améliorer la consommation de matières constituées d'éléments recyclés et de produits remanufacturés à partir de flux de déchets produits en Australie.
- Élargir le champ des données nationales sur les déchets et les harmoniser davantage. Mettre à jour le système de comptabilité des déchets de 2010-11 en intégrant une analyse des flux de matières afin de suivre les progrès accomplis sur la voie d'une économie circulaire.

Gestion de l'eau

- Renouveler l'engagement des pouvoirs publics envers l'Initiative nationale pour l'eau. Créer des dispositifs officiels de gestion de l'eau et d'octroi des droits d'accès à la ressource et améliorer les mécanismes destinés à impliquer les peuples autochtones dans la planification de son utilisation, dans tous les États et territoires. Tenir compte de tous les principaux usages de l'eau dans les dispositifs de gestion

de l'eau et d'octroi des droits d'accès à la ressource. Tenir compte des impacts du changement climatique dans la gestion de l'eau.

- Continuer d'améliorer le suivi des ressources en eau, des prélèvements et de la qualité de l'eau dans tous les bassins. Continuer de suivre et mieux comprendre les restitutions d'eau dans le bassin Murray-Darling

Lutter contre la pollution diffuse d'origine agricole en renforçant la panoplie d'instruments d'action : instruments de réglementation (normes technologiques et de performance minimales, par exemple), économiques (paiements pour services écosystémiques, taxes et redevances sur la pollution, systèmes d'échange de crédits de qualité de l'eau, par exemple) et volontaires (campagnes d'information et formations, par exemple) ; et accentuer les efforts déployés pour atteindre les objectifs de qualité de l'eau dans les bassins de la Grande Barrière de corail.

2. Gouvernance et gestion environnementales

Cadre institutionnel

L'Australie est un pays fédéral dans lequel les responsabilités environnementales sont partagées entre le Commonwealth (gouvernement fédéral), six États et deux territoires, et plus de 560 municipalités. Les cycles politiques sont relativement courts, ce qui peut entraver la planification de l'action publique à long terme. La protection de l'environnement relève principalement des États et des territoires depuis l'adoption de l'Accord intergouvernemental sur l'environnement de 1992, qui répartit les attributions entre les niveaux fédéral et infranational.

En matière d'environnement, le gouvernement fédéral a pour rôle de régler les questions dites « d'intérêt national », qui concernent les sites patrimoniaux (sites naturels, historiques et autochtones), les zones humides, les espèces menacées et certaines zones marines. Malgré des progrès visibles dans la coordination et la transmission d'orientations entre les différents niveaux de l'administration depuis l'Examen environnemental réalisé par l'OCDE en 2007, le rapport de 2016 sur l'état de l'environnement appelle à redoubler d'efforts pour renforcer la coordination verticale entre les autorités fédérales et les États et territoires (OCDE, 2007). Les zones côtières et plusieurs autres thématiques sont gérées dans le cadre d'une démarche multiniveaux présentant des chevauchements et des lacunes. La coordination horizontale entre les agences et les ministères fédéraux chargés des questions d'environnement pourrait également être améliorée (Jackson et al., 2017). En outre, les mesures institutionnelles et de gouvernance actuellement appliquées au bassin Murray-Darling présentent de graves insuffisances qui entravent la mise en œuvre de son Plan de gestion (Productivity Commission, 2018).

Cadre réglementaire

La loi sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité (Environment Protection and Biodiversity Conservation Act – EPBC) de 1999 constitue la pièce maîtresse de la législation fédérale sur la gestion de l'environnement. Elle donne un cadre national pour la protection de l'environnement et du patrimoine ainsi que pour la conservation de la biodiversité. Le gouvernement fédéral procède à une évaluation réglementaire *ex ante* au moyen de notices d'impact réglementaire plus ou moins détaillées selon les répercussions prévues de la mesure. Ces notices reposent sur une analyse coûts-avantages qui rend compte des effets économiques, sociaux et environnementaux. Les États et territoires mènent eux aussi régulièrement des évaluations *ex ante*. Les agences fédérales entreprennent quant à elles des évaluations *ex-post* lorsque les modifications législatives entraînent de lourdes conséquences pour l'économie. Ces évaluations peuvent aussi prendre la forme de rapports d'activité annuels et d'examens indépendants de certains textes, comme la loi EPBC.

Les études d'impact sur l'environnement (EIE) ne présentent pas de caractère contraignant pour la prise de décision dans tous les États et territoires. À l'échelle fédérale, des EIE sont réalisées pour les questions d'importance nationale. Pour éviter les doublons, les pouvoirs publics ont mis en place une politique de guichet unique pour les autorisations environnementales. Ainsi, les États peuvent conclure des accords bilatéraux avec le gouvernement fédéral, qui leur délègue entièrement la conduite des études et/ou l'autorisation des projets. Cette mesure contribue à réduire les chevauchements d'attributions entre l'État fédéral et les États et territoires et présente des avantages économiques liés à la réduction de la charge réglementaire.

La loi EPBC comporte des dispositions relatives aux évaluations environnementales stratégiques (EES). Au niveau fédéral, des EES sont entreprises pour les plans de grande ampleur relatifs à l'occupation des sols, comme les programmes immobiliers et de développement des infrastructures, les plans liés à la gestion des ressources et les mesures visant le secteur industriel. Dans le cadre de la politique de guichet unique, les EES consistent en un accord entre le gouvernement fédéral et l'entité chargée de mettre en œuvre une mesure, un plan ou un programme (DEE, 2017b).

L'Australie ne possède pas de régime de délivrance d'autorisations pleinement intégré, bien que certains États (Australie-Méridionale, Queensland) se soient dotés d'un système uniformisé reposant sur un ensemble de critères qui se rapportent à une multitude d'impacts sur l'environnement. Ces dispositifs intégrés ne prennent pas toujours en compte les meilleures techniques disponibles, ce qui peut empêcher de gérer le processus de production de manière plus globale (EPA South Australia, 2017, Gouvernement du Queensland, 2017).

La responsabilité de l'aménagement et de la gestion du territoire incombe principalement aux États et territoires, en coopération avec les autorités locales. Ces derniers disposent pour cela de lois et de services spécialement dédiés à la réglementation de l'occupation des sols. Les deux instruments d'aménagement du territoire utilisés en Nouvelle-Galles du Sud, État le plus peuplé d'Australie, reprennent des éléments figurant dans les EES. Le recours à ces éléments transparaît très nettement dans les initiatives d'aménagement métropolitain et régional actuelles.

L'une des recommandations formulées dans l'Examen environnemental de 2007 appelait l'Australie à prendre davantage en compte la population autochtone dans la gestion des ressources naturelles. Les pouvoirs publics ont graduellement renforcé l'implication de la population autochtone dans la gestion de zones hors de leur possession, comme les parcs nationaux et les parcs marins. Les peuples autochtones ont été abondamment consultés lors de l'élaboration des plans de gestion des parcs marins. En outre, le pays dispose de 123 groupes de gardes de parc naturel autochtones financés par les autorités fédérales, ainsi que de quelques groupes financés par des États ou territoires, chargés de sillonner, gérer et surveiller les terres aborigènes. L'État de Nouvelle-Galles du Sud a mis en place plusieurs initiatives, dont une mesure de gestion conjointe des parcs nationaux et de participation des conseils autochtones locaux à l'aménagement du territoire. Début 2018, l'État a également rédigé un projet de loi relatif au patrimoine culturel aborigène visant à améliorer la gestion du patrimoine autochtone. Toutefois, des efforts restent à faire pour inclure plus systématiquement et efficacement la population autochtone dans les programmes d'aménagement du territoire et des espaces marins, en la faisant participer plus activement dès les premières phases des projets (Metcalf & Bui, 2017).

Assurance de conformité

L'Australie a progressé dans l'application de la recommandation de l'Examen environnemental de 2007 sur le renforcement de la mise en œuvre de la réglementation. Le ministère fédéral de l'Environnement et de l'Énergie (DEE) a mis au point des orientations qui présentent dans les grandes lignes les objectifs et les principes directeurs du système de conformité et de contrôle de l'application de la réglementation. Le DEE utilise une approche fondée sur les risques pour organiser le contrôle de la conformité. Les États et territoires sont chargés d'assurer le contrôle de la conformité à la réglementation en vigueur au sein de leurs frontières. Certains d'entre eux, comme l'Australie-Occidentale, la

Nouvelle-Galles du Sud et le Victoria, ciblent leurs inspections environnementales en fonction des risques (DEE, 2016a).

La loi EPBC prévoit des mécanismes d'application de la réglementation assortis de sanctions administratives, civiles et pénales. Les tribunaux disposent de tout un éventail de moyens d'exécution civils, dont des audits dirigés, des ordonnances et d'autres types d'injonctions, des dispositions exécutoires et des amendes. Les États et territoires possèdent d'autres outils. La Nouvelle-Galles du Sud et le Victoria, par exemple, ont mis au point une méthode de calcul et de recouvrement des avantages financiers découlant du non-respect d'une loi. Cet outil est désormais à la disposition d'autres autorités.

Les autorités fédérales et les États et territoires peuvent prendre des mesures pour prévenir, atténuer et réparer les dommages causés à l'environnement. La loi EPBC permet d'imposer aux exploitants de fournir une garantie financière pour couvrir leur responsabilité potentielle. Un système d'assurance volontaire existe dans chaque État mais ne couvre généralement que les dommages et les préjudices causés par des tiers. Il peut être complété par une assurance contre la dégradation de l'environnement, qui couvre la responsabilité d'une pollution progressive ou préexistante ainsi que les coûts d'assainissement des sols et de l'eau.

On dénombre environ 50 000 mines abandonnées situées sur des terrains publics et privés et dans l'attente d'une remise en état. La responsabilité de la contamination survenue dans le passé revient généralement aux États et territoires, et les procédures d'examen et de remise en état des terres contaminées varient selon les autorités concernées. Tous les États et territoires ne tiennent pas des registres exhaustifs des sites contaminés ou ne possèdent pas de normes de remise en état, et de nombreux territoires doivent mener leurs campagnes d'assainissement en composant avec des contraintes de ressources. L'État fédéral a mis au point une Mesure nationale de protection de l'environnement pour étayer l'évaluation de la contamination des sites. Cette dernière donne des directives pour l'étude de la pollution des sols et de l'eau (Metcalf & Bui, 2017). En outre, les ministres de l'Énergie du Conseil des gouvernements australiens ont récemment approuvé sept principes pour une réhabilitation adéquate des sites miniers, en vue de garantir une démarche cohérente à l'échelle nationale, ainsi que de solides réserves financières.

Conformément à une recommandation de l'Examen environnemental de 2007, l'Australie a développé des accords volontaires avec l'industrie, dans le cadre desquels les secteurs ou les entreprises participants s'engagent à respecter des mesures précises et/ou à atteindre des niveaux de résultat en termes de gestion de l'environnement. Les principales thématiques concernées sont la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), la réduction des emballages, les pratiques agricoles durables et la conservation de la biodiversité. Il existe également un programme volontaire destiné à aider la population autochtone à protéger les terres ou les espaces marins dont elle a la charge.

Les entreprises australiennes se tournent de plus en plus vers les systèmes de gestion de l'environnement. Quatre États ont mis en place des incitations en faveur de la certification ISO 14001, comme de plus longues périodes de validité et des rabais sur le montant des autorisations. S'agissant de la mise en œuvre de la recommandation de l'Examen de 2007 préconisant de continuer à intégrer des objectifs environnementaux dans le processus de passation de marchés publics, des progrès sont visibles, en particulier à l'échelon des États et territoires. En Australie-Méridionale, par exemple, les agences publiques doivent inclure des critères de durabilité dans leurs procédures d'achats publics de biens et services. L'Association des municipalités de l'État de Victoria dispense des formations sur la passation de marchés à destination des conseils municipaux. Le Queensland exige quant à

lui que tous les conseils municipaux adoptent un cadre pour la passation des marchés (Zeppel, 2014).

Démocratie environnementale

La loi relative à la liberté d'information (Freedom of Information Act) de 1982 et les textes qui s'ensuivent mettent en œuvre l'engagement du gouvernement à s'ouvrir davantage, à offrir un accès plus large aux informations publiques et à favoriser l'utilisation de ces dernières. Les États et territoires donnent accès aux informations environnementales sur des sujets précis qui relèvent de leur compétence. Des rapports sur l'état de l'environnement sont établis aussi bien au niveau fédéral qu'à l'échelle des États et territoires. Les rapports infranationaux présentent une longueur et un contenu variables selon les États et territoires, et ne sont souvent pas harmonisés avec le rapport national, comme le relevait déjà l'Examen environnemental de 2007. Il existe un registre national des substances polluantes, qui devrait être mis à jour (voir chapitre 5).

La participation du public à la prise de décisions relatives à l'environnement pourrait être renforcée pour offrir des perspectives plus larges aux parties prenantes, en particulier à la population autochtone. De plus, les organisations non gouvernementales (ONG) et les associations professionnelles se sont inquiétées de la présentation au Parlement, en 2018, de trois projets de loi visant à réglementer les interférences étrangères dans le processus électoral, qui restreindraient indirectement la participation des organisations.

En vertu de la loi EPBC, les citoyens et les organisations sont en droit de porter des questions environnementales devant les tribunaux. D'après les principes de la common law, les requérants doivent justifier d'un intérêt particulier à demander un avis juridique, bien qu'en pratique les ONG obtiennent des décisions dans les affaires portant sur l'environnement. Un petit nombre de mécanismes visent à faciliter l'accès financier à la justice lorsque les affaires sont liées à des questions d'environnement. Par exemple, l'Australie-Méridionale apporte une aide au Bureau du défenseur de l'environnement. D'autres États, comme l'Australie-Méridionale, la Nouvelle-Galles du Sud et le Queensland possèdent des tribunaux dédiés aux questions d'environnement.

En Australie, la responsabilité de l'éducation incombe principalement aux États et territoires. Au niveau fédéral et des États, les cadres pour l'éducation de la petite enfance donnent des directives sur l'enseignement de la protection de l'environnement et les comportements socialement responsables. Conformément aux recommandations de l'Examen environnemental de 2007, une réflexion est en cours pour veiller à ce que les programmes d'enseignement professionnel dans le domaine de la réglementation et des politiques d'environnement répondent aux besoins du secteur. Il existe également des centres de formation spéciaux pour les juges appelés à siéger dans les États dotés de tribunaux environnementaux.

Recommandations relatives à la gouvernance et à la gestion environnementales

Cadre institutionnel

- Renforcer la coopération horizontale entre les secteurs et la coordination verticale entre les différents niveaux de l'administration (État fédéral, États et territoires et collectivités locales) pour éviter les incohérences et les chevauchements dans la gestion de l'environnement.
- Rationaliser et expliciter les dispositifs institutionnels en vigueur dans le bassin Murray-Darling ; encourager les autorités du bassin à assumer collectivement la responsabilité de mettre en œuvre le plan de gestion du bassin en y consacrant des ressources suffisantes.

Cadre réglementaire

- Envisager d'instaurer des autorisations environnementales intégrées, en se fondant sur les meilleures techniques disponibles, pour les grandes installations industrielles relevant de toutes les autorités infranationales du pays.
- Veiller à ce que les EIE soient systématiques dans tous les États et territoires, et rendre obligatoire la répercussion de leurs conclusions dans les décisions d'autorisation des projets ; tenir systématiquement compte des aspects environnementaux dans les plans d'occupation des sols.

Assurance de conformité

- Mettre au point des registres exhaustifs des sites contaminés et des programmes d'assainissement correspondants ; soutenir ces programmes au moyen de normes de remise en état et de ressources financières adéquates (envisager pour cela d'imposer aux exploitants de nouvelles mines de cotiser à un fonds de garantie) ; veiller à ce que les dispositions en faveur de la remise en état des sites après leur fermeture s'appliquent de manière homogène à l'échelle nationale.
- Généraliser à l'ensemble du pays la pratique consistant à déterminer les sanctions civiles en calculant et en recouvrant les recettes financières découlant du non-respect de la réglementation.
- Promouvoir encore davantage le respect de la réglementation et les pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement au moyen d'accords volontaires et de marchés publics ; envisager d'étendre à l'ensemble du territoire les dispositifs incitant à obtenir des certifications en matière de gestion environnementale (minoration de la redevance à verser pour les demandes d'autorisation, par exemple).

Démocratie environnementale

- Veiller à ce que toutes les parties prenantes puissent prendre part aux décisions à caractère environnemental à tous les stades de l'élaboration des politiques ; améliorer la participation des ONG et des populations autochtones dès les premières étapes du processus.

- Harmoniser la collecte et la diffusion de statistiques clés dans l'ensemble des États et territoires pour faciliter leur communication à l'échelle nationale.
- Envisager de mettre en place des mécanismes de soutien financier pour aider les ONG à assumer leurs frais de justice, de sorte que la voie de la justice leur soit plus facilement accessible pour régler des différends environnementaux.

3. Vers une croissance verte

Cadre pour le développement durable

Dans son rapport 2018 sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD), premier bilan national volontaire relatif au Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Australie recense ses réussites (dans les domaines de la coopération internationale, des échanges et de l'eau, par exemple) et ses difficultés (s'agissant des villes durables et des besoins et aspirations de la population autochtone, notamment) puis met en lumière ses meilleures pratiques (Gouvernement australien, 2018a). La construction des indicateurs relatifs aux ODD est en cours. Cependant, le pays n'a pas conduit d'analyse synthétique et chiffrée de ses progrès et n'a pas non plus établi de calendrier de mise en œuvre des objectifs. Il pourrait profiter de ce bilan pour reprendre et actualiser sa Stratégie nationale de développement durable de 1992.

À quelques exceptions près (comme le plan de développement des infrastructures), les questions environnementales n'occupent pas une place essentielle dans les grandes stratégies sectorielles (livres blancs sur l'énergie, la compétitivité agricole, ou la politique étrangère, notamment), et les intérêts économiques tendent toujours à dominer le processus de décision (chapitre 4). La fusion des portefeuilles au sein du ministère de l'Agriculture et des Ressources en eau et du ministère de l'Environnement et de l'Énergie a été positive pour l'alignement des politiques. Malgré des progrès en termes de découplage, le capital naturel ne pourra peut-être pas continuer à fournir les services nécessaires pour soutenir l'économie et le bien-être à plus long terme. L'Australie est l'un des chefs de file mondiaux de la comptabilité environnementale et économique intégrée et se trouve en voie d'adopter une démarche nationale commune dans ce domaine (Gouvernement australien, 2018b). D'autres initiatives pourraient être prises pour utiliser cet outil lors du processus de décision. Plus généralement, l'amélioration de l'information environnementale contribuera à renforcer la confiance du public dans les politiques d'environnement, qui font souvent l'objet de débats très politisés.

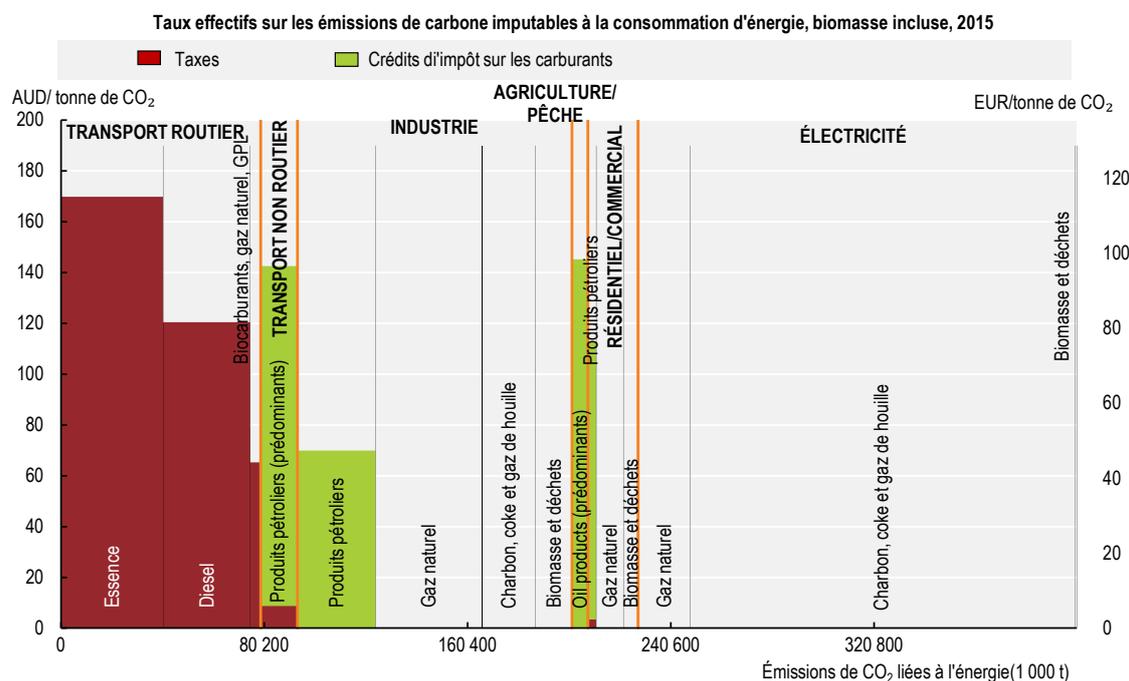
Vers un système de taxes, de redevances et de prix plus écologique

Le recours plus massif aux instruments économiques permettant d'internaliser les coûts environnementaux, qui était préconisé par l'Examen environnemental de 2007, affiche un bilan mitigé. Alors que l'Australie présente une situation budgétaire saine et un ratio impôts-PIB bas, le fait de modifier la structure fiscale pour délaisser l'imposition directe au profit de taxes induisant moins de distorsions pour la consommation, y compris celle de produits énergétiques, pourrait favoriser la croissance et contribuer à répondre au changement climatique ainsi qu'aux autres enjeux environnementaux. Les recettes tirées de la fiscalité environnementale ont baissé en pourcentage du PIB entre 2005 et 2016. Ce phénomène s'explique essentiellement par le fait que les taxes sur l'énergie ont reculé en proportion des recettes fiscales, excepté lorsque la tarification du carbone était en vigueur en 2012 et 2013.

Globalement, les taxes sur l'énergie ne reflètent pas le coût climatique de la consommation de carburant. Bien qu'en principe, des droits d'accise frappent le gaz naturel destiné à un usage routier et les produits pétroliers dans tous les secteurs de l'économie, les carburants sont, en pratique, très peu taxés en dehors du secteur des transports, car ils font l'objet de remboursements d'impôts (Graphique 4). Les combustibles utilisés pour produire de l'électricité bénéficient d'un dégrèvement total sur les droits d'accise et le charbon n'est pas taxé. L'Australie est l'un des rares pays de l'OCDE à appliquer le même taux nominal

d'imposition au gazole et à l'essence ; pourtant, le gazole est moins taxé en proportion de sa teneur en CO₂ et les taxes sur les carburants routiers figurent dans la fourchette basse de ce qui est pratiqué dans les pays de l'OCDE. Du fait de taux d'imposition bas et d'une base d'imposition étroite, seules 20 % des émissions de CO₂ ont été soumises à une tarification supérieure à 30 EUR par tonne (estimation prudente du coût des dommages climatiques causés par l'émission d'une tonne de CO₂) en 2015. Avec un tarif de 30 EUR la tonne de CO₂, l'Australie se classe en deuxième position des pays de l'OCDE présentant les déficits de tarification du carbone⁶ les plus élevés (OCDE, 2018e).

Graphique 4. En dehors du secteur des transports, les carburants sont en grande partie exonérés de taxes



Note : Transports non routiers : la taxation s'applique uniquement sur les carburants destinés au transport aérien domestiques ; Résidentiel et commercial : la taxation s'applique uniquement sur certains produits pétroliers servant le secteur domestique. Montant des taxes : 1 avril 2015 ; émissions de CO₂ liées à l'énergie : calculées à partir des données AIE de 2014.

Source : OCDE (2018), *Taxing Energy Use 2018 : Companion to the Taxing Energy Use Database*.

Depuis 2005, les recettes tirées des taxes sur les transports se sont envolées sous l'effet de l'agrandissement du parc automobile, qui est moins économe en énergie que dans la plupart des pays du G20 (AIE, 2017). Tandis que les taxes sur les carburants sont les plus indiquées pour réduire les émissions de CO₂ et d'autres polluants, les taxes sur les véhicules peuvent encourager le renouvellement du parc automobile au profit de véhicules plus propres. Les taxes d'immatriculation et les droits de timbre sont calculés au moyen de taux variables selon les États et les territoires. De plus, leur montant change en fonction de la taille du véhicule et de son prix. Une taxe fédérale sur les ventes ou les importations de véhicules de luxe présente un seuil de déclenchement plus élevé pour les véhicules économes en carburant, quelle que soit leur motorisation. En pratique, les taxes favorisent les véhicules diesel, qui sont plus économes en énergie mais émettent davantage de CO₂ et de polluants atmosphériques par litre de carburant consommé. Les véhicules devenant de plus en plus économes, le recours plus massif aux redevances kilométriques permettra de mieux faire face aux externalités du transport routier et de dégager des recettes plus

stables (OCDE, 2018f). L'application d'un tarif fixe constitue la forme de redevance la plus répandue sur les 16 routes à péage du pays. En vertu de la réforme actuelle des mesures visant les poids lourds, les programmes expérimentaux de tarification des infrastructures routières orienteront l'élaboration des nouveaux dispositifs envisagés. Le traitement fiscal réservé à l'utilisation personnelle des voitures de société favorise le transport routier au détriment des autres modes de transport. Jusqu'en 2011, la taxe sur les avantages attachés au salaire (Fringe Benefits Tax) encourageait involontairement l'utilisation de la voiture car son taux baissait à mesure que les kilomètres parcourus augmentaient. Cette taxe a été réformée en 2011 mais le système actuel, qui repose sur l'application d'un taux unique indépendamment du nombre de kilomètres parcourus, continue d'inciter les employés à prendre davantage la voiture. Aucun avantage semblable ne s'applique pour les frais de déplacement domicile-travail liés aux transports publics ou au vélo, bien que des exonérations soient possibles dans certains cas pour les déplacements en autobus.

Plus aucune grande mesure n'encourage la production de combustibles fossiles (OCDE, 2013b). Cependant, le soutien à la consommation de combustibles fossiles⁷ a grimpé en flèche et représentait 43 % des recettes des taxes sur l'énergie en 2016, ce qui est élevé par rapport aux normes de l'OCDE (OCDE, 2018g) (OCDE, 2017). Cela s'explique principalement par le Programme de crédits d'impôts sur les carburants, qui reverse aux consommateurs de carburant non routier la totalité des droits d'accise perçus et accorde un remboursement partiel aux poids lourds. Les sociétés minières en sont les principales bénéficiaires, suivies par les secteurs des transports et de l'agriculture. De plus, la plupart des États et territoires accordent aux ménages à faible revenu des remboursements d'impôts pour compenser le coût du chauffage ou de la climatisation, ainsi qu'une aide au règlement des factures. L'octroi d'aides directes découplées de la consommation d'énergie aux ménages vulnérables et la définition de taux d'imposition reflétant davantage le coût de la consommation d'énergie pour l'environnement permettraient de répondre plus efficacement aux problèmes d'environnement et d'équité (Flues and Van Dender, 2017). On ne dispose d'aucune source d'information exhaustive sur les subventions et les dépenses fiscales potentiellement préjudiciables pour l'environnement en Australie.

Il est à craindre que la taxe sur la rente des ressources pétrolières (*Petroleum Resource Rent Tax* – PRRT) ne permette pas aux Australiens de profiter équitablement des revenus tirés du développement des ressources pétrolières. Le faible niveau des prix internationaux du pétrole, la baisse de la production au niveau des projets arrivés à maturité et la hausse des charges déductibles des nouveaux investissements majeurs dans la production de GPL ont entraîné un recul des recettes fiscales liées à la PRRT. Une étude commandée par le Trésor australien, qui recommandait au gouvernement d'actualiser la PRRT, reste pour l'heure sans réponse (Callaghan, 2017). L'Australie a par ailleurs supprimé la taxe sur la rente des ressources minérales (*Mineral Resource Rent Tax* – MRRT) en 2014, alors que l'Étude économique de l'OCDE préconisait d'en élargir la portée (OCDE, 2014).

Le fait d'inscrire les taxes de mise en décharge dans un cadre national et cohérent contribuerait à rendre les politiques de gestion des déchets plus efficaces. Une application inégale des taxes de mise en décharge à l'échelle nationale se traduit par d'importants mouvements de déchets entre les États, afin d'éviter les taxes (Sénat australien, 2018). La Chine ayant récemment instauré des restrictions sur les importations de déchets, les entreprises et les autorités locales réclament le soutien de l'État au travers d'une affectation plus importante des recettes liées aux taxes de mise en décharge. En valeur réelle, les recettes tirées des taxes sur la mise en décharge ont été multipliées par quatre entre 2005 et 2016 (OCDE, 2018h) mais sont peu consacrées à la gestion des déchets (Ritchie, 2017).

Leur réaffectation, qui pourrait être justifiée dans le contexte actuel de crise, pourrait mettre à mal la souplesse et l'efficacité de la répartition des revenus. L'association des taxes de mise en décharge et de la tarification variable des services de gestion des déchets municipaux renforcerait l'efficacité de l'instrument de tarification, encouragerait la valorisation des déchets ainsi que leur réduction au minimum, et financerait des services de gestion avancée. Étant donné que les déchets sont généralement l'objet d'une redevance forfaitaire, la corrélation entre la quantité et le coût de l'élimination des déchets municipaux est faible. Depuis 2012, un programme national de bonne gestion des produits appliqué aux télévisions et aux ordinateurs obtient des résultats tangibles, mais présente une portée limitée.

Au niveau mondial, l'Australie est à l'avant-garde dans son utilisation des marchés pour affecter des ressources en eau limitées aux usages qui présentent le plus de valeur. Le développement des échanges d'eau offre davantage de souplesse aux irrigants pour s'adapter aux fluctuations des conditions climatiques et du marché, ce qui s'est avéré bénéfique durant la sécheresse du millénaire (Productivity Commission, 2017a). Toutefois, le manque d'informations au sujet des ressources et des prix de l'eau nuit à l'efficacité des marchés. Il apparaît que les achats publics de droits sur l'eau ont eu des résultats sur le plan de l'environnement. Cependant, des améliorations sont possibles en termes de suivi et de notification pour optimiser les résultats de la gestion environnementale de l'eau.

Le soutien global du public à l'agriculture est faible comparé à d'autres pays de l'OCDE (OCDE, 2018i). Le soutien des prix du marché créant le plus de distorsion a été supprimé. Le soutien des producteurs⁸ vise principalement à améliorer les infrastructures hydrauliques des exploitations agricoles et à gérer les sécheresses. Depuis 2007, la part des services généraux dans le soutien total a presque doublé, sous l'effet de l'augmentation des fonds publics consacrés aux infrastructures d'irrigation, en particulier dans le bassin Murray-Darling. Cet investissement est un volet majeur du programme environnemental de restitution d'eau dans le bassin. Cependant, il convient d'étudier plus avant les effets des investissements dans les infrastructures d'irrigation sur les économies d'eau (Productivity Commission, 2018). Des analyses coûts-avantages non satisfaisantes ont donné lieu à de mauvais résultats financiers et environnementaux pour plusieurs projets financés par les pouvoirs publics. Souvent, les aides ont servi les intérêts privés des irrigants (Productivity Commission, 2017a). De même, le soutien aux mesures de gestion des risques devrait être passé au crible pour veiller à amplifier véritablement les capacités d'intervention et d'adaptation en cas de sécheresse (OCDE, 2018i).

Investir dans l'environnement pour promouvoir la croissance verte

Les dépenses publiques de protection de l'environnement ont progressé, passant de 0.6 % du PIB en 2005 à 1.0 % en 2013, avant de chuter pour s'établir à 0.9 % en 2015 à la suite d'une baisse des dépenses fédérales (OCDE, 2018 j). Il est difficile d'identifier les secteurs les plus touchés par cette diminution dans la mesure où aucun document ne détaille la répartition des dépenses par domaine. L'Australie ne tient pas de comptabilité régulière de ses dépenses environnementales (ABS, 2014).

Depuis 2008, les dépenses dédiées à l'alimentation des villes en eau ont progressé de 50 %, reflétant la hausse des dépenses de fonctionnement. La facture d'eau annuelle moyenne des ménages pourrait doubler entre 2017 et 2040 (Infrastructure Australia, 2017). Dans de nombreuses grandes agglomérations, le fait de dissocier la prestation des services de l'eau et l'élaboration des politiques et de la réglementation, via la « corporatisation »⁹ du service public de l'eau et l'instauration d'une réglementation économique indépendante, a entraîné

plus d'efficacité, davantage de transparence dans les décisions d'investissement ainsi qu'une tarification plus efficiente (Productivity Commission, 2017a). La généralisation de la tarification fondée sur la consommation permet d'utiliser l'eau plus efficacement. Cependant, les progrès varient selon les régions. On relève ainsi une sous-tarification de l'eau en Nouvelle-Galles du Sud¹⁰, dans le Queensland et en Tasmanie. Certains fournisseurs d'Australie-Occidentale, de Nouvelle-Galles du Sud, du Queensland et du Territoire du Nord ne sont soumis à aucune autorité indépendante de réglementation économique. Les autorités fédérales ainsi que les gouvernements de Nouvelle-Galles du Sud et du Queensland aident certains fournisseurs faire face à des problèmes budgétaires au moyen de subventions en capital, dont le ciblage laisse généralement à désirer (Productivity Commission, 2017a). Bien que le redimensionnement des infrastructures urbaines de l'eau soit moins urgent depuis la fin de la sécheresse du millénaire, le changement climatique et la croissance démographique imposeront de lourds investissements. Il conviendra d'améliorer la planification et le processus de décision pour garantir la rentabilité des futurs investissements, qui n'a pas toujours été au rendez-vous. La décentralisation des services de l'eau pourrait remplacer avantageusement les systèmes centralisés.

Les investissements record dans les énergies renouvelables en 2017 aideront l'Australie à atteindre l'objectif national qu'elle s'est fixé en matière de production d'énergie renouvelable à grande échelle à l'horizon 2020, et à s'imposer comme l'un des chefs de file mondiaux en matière de puissance photovoltaïque nouvellement installée. Cette réussite est due à des réductions de coûts, à la définition d'un nouvel objectif pour l'énergie renouvelable, ainsi qu'à un système de quotas associé à des incitations publiques et à une aide fédérale accordées via la Clean Energy Finance Corporation (10 milliards AUD entre 2013 et 2017) et l'Australian Renewable Energy Agency (1.9 milliard AUD sur la période 2013-22). L'Australie fait partie des rares pays de l'OCDE à posséder une banque nationale d'investissement écologique dont la tâche consiste à transposer à plus grande échelle les investissements dans les énergies propres et l'efficacité énergétique. Une plus grande visibilité s'avère toutefois nécessaire quant au rôle des énergies renouvelables et à leur contribution à la réduction des émissions. Sur le plan géographique, le développement inégal des énergies renouvelables a posé des problèmes d'intégration dus à une faible interconnexion du marché national de l'électricité, la majeure partie du parc éolien et solaire étant déployée dans le sud du pays. Les États et territoires plus ambitieux sur le plan des réductions des émissions de GES à l'horizon 2030 devraient continuer à exploiter des systèmes parallèles de soutien aux énergies renouvelables. Les efforts doivent se poursuivre pour renforcer l'efficacité énergétique. Le Plan national pour la productivité énergétique ne précise pas à combien se montent les économies à attendre de ces initiatives, ni dans quelle mesure elles participeront à la réduction des émissions de GES. Des dispositifs prometteurs — tels que des prix de l'énergie reflétant les coûts sociaux et environnementaux, les véhicules propres et l'actualisation des exigences en matière d'efficacité énergétique dans le Code national de la construction (qui devrait être actualisé en 2019) — restent à mettre en œuvre.

Ces dix dernières années, plus des trois quarts des investissements réalisés dans le secteur des transports ont été dirigés vers la construction de routes. En 2016, les investissements routiers représentaient 1.1 % du PIB, ce qui est plus élevé que dans tous les autres pays de l'OCDE (OCDE, 2018 k). La redirection des financements vers les transports publics contribuerait à rendre les villes plus durables. Malgré des progrès, les villes australiennes affichent un niveau de déplacement en transports publics inférieur à ce qui est observé dans des agglomérations équivalentes ailleurs dans le monde (Arcadis, 2017). Pour relever ce

défi, il conviendra de planifier soigneusement et de prioriser les investissements dans les infrastructures de transport. Bien que des progrès aient été effectués dans le choix des projets, l'évaluation économique est parfois supplantée par d'autres facteurs, et une grande partie des investissements publics ne sont soumis à aucune évaluation *ex post* (Infrastructure Australia, 2018). Une utilisation plus efficiente des infrastructures de transport existantes et une meilleure intégration des services de transport sont par ailleurs nécessaires (Productivity Commission, 2017b). Les États et les autorités locales s'impliquent activement dans le développement de plans métropolitains mais il est possible de mieux articuler les modes de transport et de coordonner la question des transports et celle de l'aménagement du territoire. Compte tenu de la baisse des recettes fiscales issues des droits d'accise sur les carburants, l'entretien et le développement du réseau routier vont peser de plus en plus lourd sur les budgets publics. Recourir plus largement à la tarification routière permettrait de mieux prendre en charge les externalités du transport routier et d'assurer le financement des infrastructures à long terme. Cela permettrait également d'améliorer la planification des transports en ajustant avec plus de souplesse les dépenses en fonction des préférences des usagers.

Promouvoir l'éco-innovation

L'Australie dispose d'une main-d'œuvre hautement qualifiée ainsi que d'un socle scientifique solide, avec plusieurs universités mondialement reconnues et des publications scientifiques de grande qualité. Cependant, des améliorations restent possibles en termes de coopération entre la recherche et les entreprises, d'une part, et de coopération internationale, d'autre part. L'incitation fiscale à la recherche-développement (R-D) est incontournable pour stimuler l'innovation. Les grandes entreprises nationales, en particulier dans les secteurs primaire et des ressources, sont aussi des moteurs importants de l'innovation.

Lors d'une précédente mandature, le gouvernement australien a déclaré que le changement climatique et les risques qui en découlent, associés à des investissements inadéquats dans l'innovation, constituaient les principales menaces pour la prospérité du pays (Department of Industry, 2013). La Feuille de route 2017 pour le développement de technologies sobres en émissions recense des solutions pour s'attaquer aux défis qui attendent l'Australie et aider les autres pays à réduire leur intensité de carbone (Campey et al., 2017). Parmi elles figurent les technologies de lutte contre la hausse des émissions fugaces (comme la réduction des émissions de gaz de houille et le captage et stockage du carbone [CSC]) et l'accélération de l'utilisation d'énergies renouvelables (géothermie, énergie houlomotrice, par exemple). L'application de cette feuille de route et la conduite de l'éco-innovation de manière générale nécessiteront d'adopter un cadre d'action à long terme, d'envoyer des signaux-prix clairs et de garantir le soutien public à la R-D.

Les aides publiques à la R-D dans le secteur de l'énergie ont affiché une tendance à la hausse jusqu'en 2013, avant de décroître nettement. Les dépenses de R-D environnementale ont baissé sans discontinuer depuis 2009. Dans le cadre de l'initiative internationale Mission Innovation, l'Australie s'est engagée à doubler ses investissements publics dans la R-D dédiée aux énergies propres entre 2015 et 2020. Cependant, cela ne représente qu'une faible augmentation par rapport aux niveaux relevés par le passé (IEA, 2018). Par ailleurs, le budget consacré à la recherche, au développement et au déploiement du CSC recule depuis 2013 et le budget de l'Australian Renewable Energy Agency a été réduit en 2014. Le soutien à l'efficacité énergétique représente une faible part du budget fédéral comparé aux autres pays de l'AIE. De manière générale, l'Australie

dépose peu de brevets dans le domaine des technologies environnementales au niveau mondial.

L'Australie a un intérêt stratégique à développer le CSC, et les projets expérimentaux qu'elle présente dans ce domaine sont excellents. Cependant, la baisse des financements publics remet en question la capacité du pays à mener à bien ses programmes phare. Ce dernier doit continuer à évaluer ses capacités de stockage, procéder régulièrement à des contrôles et des vérifications, et favoriser la participation de la population locale. L'aboutissement du projet, favorisé par un cadre d'action stable et cohérent ainsi que par la poursuite des financements, contribuerait au développement et au déploiement du CSC en Australie et ailleurs dans le monde (IEA, 2018).

Prendre en compte l'impact socio-économique de la transition vers une croissance verte

Pour mener à bien la transition vers une croissance verte, il conviendra d'anticiper et de prendre en compte les conséquences économiques et sociales d'un tel mouvement. Une base factuelle solide est en outre nécessaire pour comprendre les enjeux et les perspectives sous-jacents. Quelques informations sont disponibles à propos de l'emploi dans les secteurs de la gestion des déchets et des énergies renouvelables. Cependant, l'Australie n'assure pas le suivi de l'activité économique et de l'emploi dans le secteur des biens et des services environnementaux.

Les décideurs doivent identifier les gagnants et les perdants de la transition vers une croissance verte. En concertation avec les parties prenantes, ils devraient élaborer un plan de transition assorti de mesures de soutien bien ciblées telles que l'adaptation des compétences. L'Australie a pris des dispositions pour faire face aux conséquences de la fermeture des centrales au charbon pour l'emploi. Elle encourage également l'emploi dans le secteur de l'environnement par l'intermédiaire de l'éducation et de la formation (chapitre 2) et en s'appuyant sur les connaissances et les compétences de la population autochtone en matière de gestion des ressources au travers de programmes de création d'emplois tels que l'Indigenous Rangers programme, qui réserve des postes de gardes de parc naturel à la population autochtone (chapitre 4).

Environnement, échanges et développement

La plupart des accords de libre-échange que l'Australie a signés comportent uniquement des dispositions environnementales de portée générale. À la tête des négociations autour de l'Accord sur les biens environnementaux menées à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le pays se concentre sur la suppression des obstacles aux échanges de biens et services environnementaux. L'Australie a déjà abaissé ses droits de douane sur tout un éventail de biens environnementaux à 5 % ou moins, conformément à ce que sont convenus les membres de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC).

Le montant net des versements de l'Australie au titre de l'aide publique au développement (APD) diminue en valeur réelle depuis 2012, mais reste élevé pour les petits États insulaires en développement (PEID) du Pacifique. En 2017, l'APD se montait à 0.23 % du PNB, ce qui est inférieur à la moyenne de 0.31 % relevée dans les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et bien en deçà de l'objectif de 0.7 % défini par l'ONU (SDG 17.2). Après avoir baissé entre 2011 et 2015, le montant de l'aide à l'environnement¹¹ versé par l'Australie a progressé pour s'établir à 23 % de l'aide ventilable bilatérale en 2016, ce qui reste faible comparé à la moyenne du CAD, qui atteint 33 % (OCDE, 2018).

Bien que le Livre blanc de 2017 sur la politique étrangère mette l'accent sur la dégradation de l'environnement et le changement climatique, qui menacent la prospérité de la région, la prise en compte de ces problématiques dans les programmes d'aide se limite à des mesures de sauvegarde (OCDE, 2018m). Aucune stratégie assortie de moyens suffisants ne prévoit d'intégrer les questions de l'environnement et du climat dans le programme d'aide. L'Australie soutient activement le Fonds vert pour le climat et participe à d'autres fonds multilatéraux, qui ciblent plus particulièrement l'adaptation, mais elle devrait clarifier sa feuille de route concernant l'intensification de son appui financier, comme le recommande l'Accord de Paris.

L'Export Finance and Insurance Corporation (EFIC), agence publique de crédits à l'exportation, finance peu de projets miniers susceptibles d'entraîner de graves répercussions environnementales ou sociales (EFIC, 2018). L'Australie a adhéré à l'arrangement de l'OCDE restreignant les conditions d'octroi de financement aux centrales à charbon, après avoir négocié une exception relative aux petites centrales moins efficaces dans les pays en développement. On dispose de peu d'informations sur le niveau des financements que l'EFIC accorde à des projets reposant sur l'utilisation de combustibles fossiles.

L'Australie s'est engagée à promouvoir les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Des améliorations seraient nécessaires de la part de son PCN au regard des critères de visibilité, d'accessibilité, de transparence et de responsabilité. Le gouvernement doit garantir son indépendance en recourant à des fonds adéquats (Newton, 2017).

Recommandations sur la croissance verte

Cadre pour le développement durable

- Actualiser la Stratégie nationale de développement durable de 1992 en lui adjoignant un programme pour la mise en œuvre de l'Agenda 2030 prévoyant des objectifs chiffrés et des échéances précises.
- Recourir à une comptabilité économique et environnementale dans la documentation budgétaire. Publier un bilan régulier des dépenses environnementales en Australie.

Vers un système de taxes, de subventions et de prix plus écologique

- Faire en sorte que les taxes sur l'énergie tiennent mieux compte des externalités environnementales, conformément à ce que prévoit le Plan national pour la productivité énergétique. Cela implique de taxer les carburants qui échappent actuellement à la fiscalité et de relever les taux d'imposition qui sont trop faibles. Envisager de porter les taxes sur le gazole à un niveau au moins équivalent à celui de l'essence en proportion de leur teneur en carbone.
- Instaurer un mécanisme d'examen systématique des programmes de soutien public au regard de leur impact environnemental potentiel, afin de cerner les subventions inefficaces et préjudiciables pour l'environnement et d'y mettre fin progressivement.
- Mettre en œuvre la réforme de la réglementation applicable aux poids lourds et étendre la tarification routière aux véhicules légers. Envisager d'instaurer des redevances de congestion dans les plus grandes villes. Appliquer des critères d'émission de CO₂ et de polluants atmosphériques au calcul du montant des taxes d'immatriculation et des droits de timbre, et prévoir une évolution du dispositif à mesure que le parc automobile s'améliore. Revoir le traitement fiscal appliqué aux voitures de société et aux frais de déplacement domicile-travail afin de promouvoir des modes de transport de substitution.
- Placer les taxes de mise en décharge dans un cadre national cohérent et développer la tarification variable des services de collecte des déchets municipaux. Élargir la portée du programme national de bonne gestion des produits.
- Continuer d'améliorer la qualité et l'accessibilité des informations relatives au marché de l'eau. Renforcer les mesures de suivi et de notification pour optimiser les résultats de la gestion de l'eau au bénéfice de l'environnement.

Investir dans l'environnement pour promouvoir la croissance verte

- Améliorer les analyses coûts-avantages *ex ante* et réaliser systématiquement une évaluation *ex post* des projets d'investissements publics, en particulier dans les secteurs des transports et de l'eau.
- Mettre en concordance la réglementation économique et les prix appliqués à la distribution de l'eau dans les zones urbaines avec les exigences de l'Initiative nationale pour l'eau dans l'ensemble des régions administratives. Traiter les problèmes d'accessibilité financière auxquels sont confrontés les usagers de l'eau

vivant dans des localités de petite taille ou isolées, au moyen de versements sans lien avec les dépenses d'investissement dans les zones où les coûts sont élevés ; améliorer la prestation de service grâce à une collaboration plus étroite des petits fournisseurs.

- Mieux coordonner et aligner les programmes de soutien aux énergies renouvelables dans les différents États et territoires. Encourager l'intégration des énergies renouvelables variables (éolien/solaire) dans le marché national de l'électricité en créant des interconnexions entre les régions, en assouplissant l'exploitation du système, en coordonnant la planification de l'infrastructure du réseau et en envoyant des signaux de localisation pour un déploiement géographique harmonieux.
- Investir davantage dans le transport ferroviaire et les transports publics ; améliorer les liaisons entre les différents modes de transport et tenir compte de la planification des transports dans les programmes d'aménagement du territoire.

Promouvoir l'éco-innovation

- Clarifier la stratégie nationale pour l'éco-innovation et renforcer le soutien public à la recherche, au développement et au déploiement pour permettre à l'Australie de faire face aux grands enjeux (changement climatique, eau et biodiversité) ; resserrer les liens entre les entreprises et la recherche et poursuivre la coopération internationale s'agissant notamment des innovations prometteuses dans les domaines des énergies renouvelables, du stockage de l'énergie et du captage et stockage du carbone.

Environnement et coopération pour le développement

- Établir une stratégie pour tenir systématiquement compte de l'environnement et du climat dans les programmes d'aide au développement et veiller à disposer de capacités et de ressources suffisantes pour leur mise en œuvre ; élaborer une feuille de route concrète pour concourir à réaliser l'objectif de 100 milliards USD et faire le point sur les contributions après 2020.

4. Protection des espèces menacées et utilisation durable de la biodiversité

État et évolution de la biodiversité

L'Australie, qui héberge environ 10 % de la biodiversité mondiale, fait partie des 17 pays riches d'une diversité phénoménale. Elle compte plus de 500 000 espèces végétales et animales, dont un grand nombre n'existe dans aucun autre pays du monde (Gouvernement australien, 2014). Cette riche biodiversité alimente le puissant secteur du tourisme, le secteur des ressources naturelles, et les exportations croissantes d'huiles et de médicaments naturels. Elle contribue aussi à assurer des services écosystémiques essentiels sur lesquels repose le bien-être des Australiens, dont un air et une eau propres, la pollinisation des plantes, la lutte contre les ravageurs et le traitement des eaux usées. En plus des bénéfiques matériels dont elle est porteuse, elle constitue une part importante de la culture australienne, en particulier pour la population autochtone.

La biodiversité australienne est dans un état médiocre qui tend à s'aggraver (Cresswell et Murphy, 2017). S'agissant du rythme de détérioration de sa biodiversité¹², l'Australie se classe au deuxième rang, après l'Indonésie, sur la période 1996-2008 (Waldron et al., 2017).

Sur l'ensemble du territoire australien, 81 écosystèmes sont considérés comme menacés d'extinction, dont 34 en danger critique, et 511 espèces animales terrestres et aquatiques sont classées comme menacées, dont 55 comme déjà éteintes. Pour les espèces végétales, 1 355 sont classées comme menacées. Le plus grand nombre d'espèces menacées se trouvent dans le sud-est et le sud-ouest de l'Australie, même si ce constat tient peut-être aux recherches plus nombreuses menées à proximité de zones peuplées. Le déclin des mammifères dans le nord de l'Australie est également attesté. En l'absence de mesures significatives nouvelles ou renforcées, l'érosion de la biodiversité se poursuivra, faisant courir des risques à un patrimoine naturel mondial irremplaçable, à des espèces uniques au monde et à des services écosystémiques essentiels. L'emblématique Grande Barrière de corail d'Australie a déjà perdu une proportion considérable de ses coraux sous l'effet du blanchiment sans précédent observé entre 2014 et 2017, de la prolifération des étoiles de mer dévoreuses de corail (*acanthaster pourpre*) et du passage de cyclones d'une grande intensité (Hughes et al., 2017 ; AIMS, 2018 ; GBRMPA, 2018). La bonne santé du récif dépendra de la conjugaison d'efforts à moyen terme pour atténuer les pressions directes et indirectes exercées par les activités humaines, et d'efforts à long terme pour réduire l'impact du changement climatique (Gouvernement australien, 2018 ; Reef 2050 IEP, 2016).

Les principales pressions sur la biodiversité proviennent du défrichage et de la fragmentation des habitats par le pâturage, de l'aménagement urbain, des infrastructures et des industries extractives ; des altérations des cours d'eau, de l'utilisation de l'eau et des pressions côtières ; des espèces envahissantes telles que chats féraux, renards et adventices ; et des incendies, de la pollution, des maladies et du changement climatique. De plus, l'interaction de ces pressions exacerbe la vulnérabilité.

Le suivi de l'état des écosystèmes et des espèces ainsi que de leur évolution est assuré de manière fragmentaire, généralement non conforme et sur des durées limitées. C'est ainsi qu'a été en grande partie abandonné l'engagement d'élaborer un système national de suivi et de notification des résultats en matière de biodiversité, qui figurait dans la Stratégie de conservation de la biodiversité de l'Australie, établie en 2010. Les efforts antérieurs de suivi, tels que le Programme sur l'état de santé des cours d'eau et l'Inventaire des zones humides, ont également été interrompus. L'*Atlas of Living Australia*, base de données de

la biodiversité nationale, et le programme *Bush Blitz* de recensement des espèces animales et végétales d'Australie contribuent à l'enregistrement des observations d'espèces, et le développement des comptes économiques de l'environnement du Bureau australien de statistiques améliore la compréhension des pressions, telles que l'utilisation des terres et de l'eau. Un effort supplémentaire important est indispensable, notamment en matière de financement, pour progresser vers la mise en place d'un système national global de suivi et notification en matière de biodiversité, permettant d'étayer la prise de décision et la fixation des priorités des politiques à l'échelon fédéral, des États et territorial.

Cadre stratégique et institutionnel

Vu le partage des rôles en matière de politique de la biodiversité et compte tenu du caractère limité des ressources, il importe que le gouvernement fédéral et les autorités des États/territoires coordonnent leur action et collaborent de façon à apporter une réponse nationale forte aux défis de la biodiversité. En 2010, un conseil des ministres de l'Environnement du gouvernement fédéral, des États et des territoires a publié une nouvelle Stratégie de conservation de la biodiversité de l'Australie 2010-2030 destinée à servir de cadre d'orientation global pour tous les niveaux de l'administration publique, le secteur privé et les communautés locales. Cette stratégie fixait dix objectifs intermédiaires pour les cinq premières années, dont la mise en place d'un système national de suivi et notification à long terme en matière de biodiversité. Un bilan réalisé en 2016 a établi qu'un seul des objectifs avait été atteint, les autres ne l'ayant pas été ou ne pouvant pas être évalués par manque de précisions concernant la mise en œuvre et les données.

Un projet de stratégie révisée intitulée Stratégie de l'Australie pour la nature 2018-2030 s'efforce de tenir compte des recommandations formulées dans le cadre de ce bilan, mais l'avant-projet semblait tout aussi peu à même de susciter de réels progrès. Il proposait des cibles et des objectifs approximatifs et exigeants, associés à un éventail d'actions déjà en cours. En revanche, la Stratégie fédérale pour les espèces menacées de 2015 fixe des priorités, des objectifs spécifiques mesurables et des actions pour les atteindre. Toutefois, elle n'est pas non plus à la hauteur des enjeux car elle ne concerne que le gouvernement fédéral, elle est d'une portée trop étroite pour s'attaquer efficacement à la perte de biodiversité dans toute son ampleur, les priorités fixées ne sont pas hiérarchisées, et les ressources financières affectées à son application sont limitées. Les autorités régionales et locales jouent un rôle important dans la mise en œuvre concrète sur le terrain des politiques et des programmes, mais beaucoup ne disposent pas des capacités ou des ressources nécessaires.

Puisque l'Australie s'efforce d'améliorer ses stratégies concernant la biodiversité et les espèces menacées, elle pourrait se pencher sur les approches adoptées dans d'autres pays. La Nouvelle-Zélande, par exemple, a mis en place un système de fixation des priorités relatives à la gestion des espèces et des écosystèmes menacés en concertation avec les écologistes et les communautés locales. Elle a aussi développé une approche à trois niveaux du suivi de la biodiversité pour recueillir les données nécessaires à la prise de décision et à la notification. La Nouvelle-Galles du Sud a fait de ce modèle le socle de son programme intitulé Sauver nos espèces, même si celui-ci a depuis lors évolué différemment. Il ressort aussi que des autorités indépendantes, comme le Commissaire pour la durabilité environnementale de l'État de Victoria, concourent de manière décisive à assurer la continuité de la production de connaissances d'un cycle politique à l'autre. Si le Commissaire fédéral aux espèces menacées a contribué à renforcer la sensibilisation, il a toutefois peu de chances d'influer notablement sur les résultats en matière de biodiversité,

faute de suffisamment d'indépendance, d'un supplément de ressources financières et humaines, et de partenariats efficaces avec les autorités des États et des territoires.

Intégration transversale de la biodiversité dans tous les secteurs

Si l'Australie dispose d'un cadre législatif solide grâce à sa loi de 1999 sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité (EPBC), celle-ci ne s'applique cependant qu'aux enjeux définis comme d'une importance environnementale nationale, les autres questions relevant de la législation des États et des territoires. Ces deux niveaux d'administration ont renforcé les obligations en matière d'étude d'impact sur l'environnement pour les nouveaux grands projets, et ils intègrent de plus en plus les considérations de biodiversité dans l'évaluation des infrastructures, les plans régionaux et les évaluations stratégiques. Toutefois, à bien des égards, l'Australie n'a pas encore adopté une approche qui prenne pleinement en considération les effets cumulatifs de toutes les formes d'aménagement existantes et nouvelles, et en général les intérêts économiques continuent de prévaloir dans la prise de décision.

Le Queensland, par exemple, s'est fixé pour objectif de doubler la production de produits alimentaires et de fibres de l'État d'ici à 2040, bien qu'il ait identifié le défrichage pour mise en pâturage comme responsable de la plus forte pression qu'il exerce sur les espèces. Les autorités des États sont aussi chargées des eaux côtières à trois milles nautiques des côtes, mais la plupart disposent de moyens limités de police concernant les limites de pêche de loisir ou de régulation d'autres activités qui connaissent un succès grandissant. L'État de Victoria continue d'autoriser la coupe de vieux arbres de grande dimension (recrus et, dans certaines limites, arbres anciens) au sein de la forêt naturelle d'eucalyptus qui pousse sur les montagnes et procure un habitat à des espèces en danger critique d'extinction. Le territoire compte plus de 50 000 sites miniers abandonnés, qui ne font l'objet que d'efforts limités de restauration ou d'évaluation des risques de contamination du sol et de l'eau (section 2). L'étalement urbain et l'extension des infrastructures sont également source de préoccupations grandissantes, car ils s'accompagnent d'une forte croissance démographique concentrée dans des zones côtières vulnérables et de la construction de nouveaux ports et terminaux à l'appui de l'augmentation des exportations.

Il existe des exemples de cadres élaborés de planification intégrée de l'utilisation des terres, comme le Plan régional 2017 du sud-est du Queensland, mais un grand nombre d'entre eux semblent ne pas prendre véritablement en compte toutes les formes d'aménagement existantes et nouvelles et ne pas prévoir d'actions concrètes pour limiter les effets environnementaux cumulatifs et les principales pressions sur la biodiversité. Des plans solides peuvent aussi être mis en œuvre de façon inefficace. Les meilleurs plans sont étayés par des données bien localisées concernant les écosystèmes et les espèces, qui permettent d'établir des niveaux de référence et de mesurer les progrès accomplis.

Aires protégées

L'Australie a réalisé des progrès remarquables dans l'extension des aires protégées, dépassant les objectifs d'Aichi pour la biodiversité d'ici à 2020 en matière de conservation des zones terrestres (19 % contre un objectif de conservation de 17 %) et excédant de loin ceux relatifs aux zones marines (36 % contre 10 %) (Graphique 5). Le réseau d'aires protégées terrestres regroupe les réserves nationales (45 %), les aires protégées autochtones (45 %), les zones gérées par des organisations à but non lucratif (4 %) et les écosystèmes protégés par les exploitants agricoles (6 %). Les aires protégées sont réparties de façon relativement égale entre les catégories de protection restrictives (47 %) et celles qui

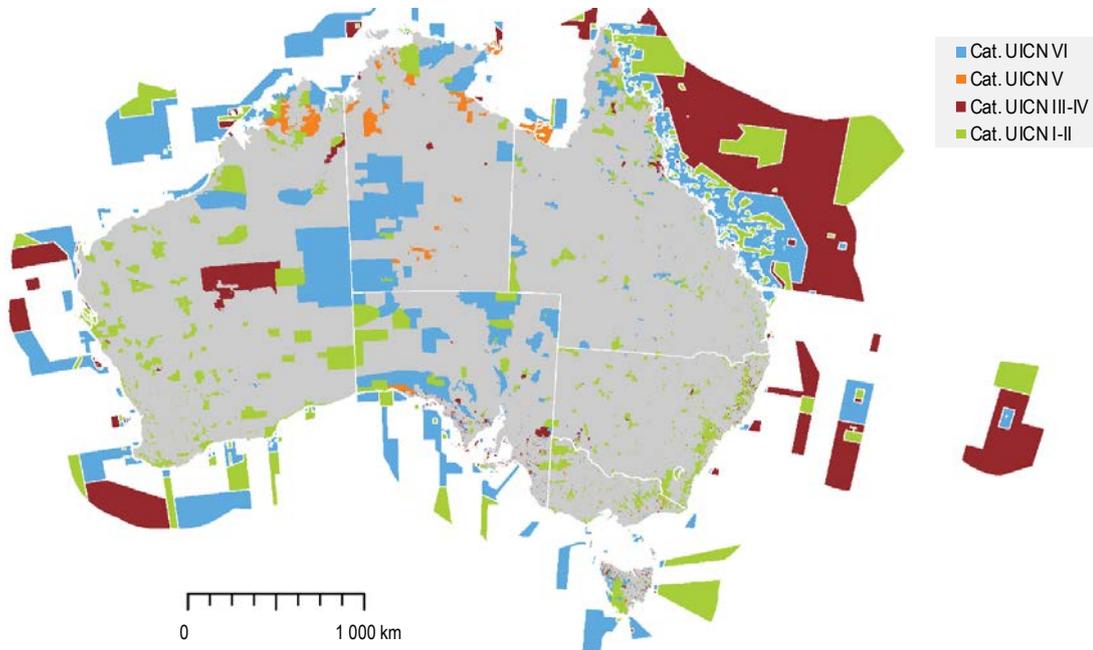
autorisent une utilisation durable de la biodiversité (51 %). Les populations autochtones jouent un rôle croissant dans la gestion de ces aires, au travers de dispositifs collaboratifs de gouvernance et dans le cadre du programme de gardes autochtones, qui procure emplois et formation et connaît un grand succès. Le concept d'aire protégée autochtone a vu le jour récemment au Canada (ECCC, 2018).

Toutefois, il subsiste un déficit de protection des zones terrestres, plus d'un tiers des 89 biorégions australiennes (c'est-à-dire partageant des caractéristiques communes en termes de climat, de géologie, de topographie et de végétation et espèces indigènes) bénéficiant de moins de 10 % de protection. La Nouvelle-Galles du Sud et le Queensland affichent la plus faible proportion d'aires protégées terrestres (DEE, 2016a). Dans le cadre de la Stratégie pour le Réseau national de réserves 2009-30, l'État fédéral et tous les États et territoires sont convenus de mettre en place un réseau de réserves pleinement efficace d'ici à 2030, mais un manque de moyens financiers pour la gestion des réserves existantes et la création de nouvelles réserves va probablement ralentir les progrès en ce sens.

En Australie, 36 % des zones marines sont protégées, même si 96 % des aires protégées relèvent de la compétence de l'État fédéral et si les régimes de gestion ne prennent généralement pas en compte les pressions croissantes qui s'exercent sur les côtes placées sous le contrôle des États et territoires, hormis le Parc marin de la Grande Barrière de corail. La création de 40 nouveaux parcs marins en 2012 a marqué une avancée décisive en matière de protection de la biodiversité marine. Toutefois, la controverse qui a entouré les différents éléments des plans de gestion en a retardé la mise en œuvre, et a modifié les protections proposées à l'origine. Au lieu de repartir de zéro, les pouvoirs publics devraient s'adjoindre les moyens de recherche et de suivi recommandés par un groupe d'experts scientifiques en 2015, ce qui faciliterait la prise de décision basée sur des éléments factuels.

Graphique 5. L'Australie assure une protection importante mais lacunaire le long des côtes et dans certaines régions

Aires protégées par catégorie UICN



Source : DEE (2016), *CAPAD (Collaborative Australian Protected Areas Database) 2016 : Terrestrial Protected Area Data*, ministère de l'Environnement et de l'Énergie ; DEE (2018), *Australian Marine Parks (base de données)*, ministère de l'Environnement et de l'Énergie.

Autres instruments d'action

Outre les aires protégées, les autorités australiennes font appel à une variété de programmes de conservation, d'instruments économiques et autres outils de protection des espèces et d'utilisation durable de la biodiversité. Le principal programme fédéral est le Programme national de conservation des terres (NLP), qui attribue des aides financières pour les actions de conservation et d'utilisation durable menées par des organisations, des propriétaires fonciers privés et des groupes locaux. Si, de manière générale, ce programme a contribué à réduire la perte de biodiversité, les pouvoirs publics ont été cependant critiqués pour les fréquents changements d'orientation et de niveau de financement des politiques, ainsi que pour l'intérêt qu'ils portent à la mesure des résultats administratifs plutôt qu'aux résultats obtenus en matière de biodiversité. Le financement a diminué au fil du temps et, si la nouvelle procédure par appel d'offres peut améliorer les résultats globaux, de petites collectivités et organisations pourraient toutefois ne pas avoir les moyens d'élaborer des propositions de qualité. En revanche, le Plan pour la viabilité à long terme des récifs de la Grande Barrière a bénéficié d'un investissement notablement accru grâce à la forte attention internationale portée à ce site extrêmement connu inscrit au Patrimoine mondial et au vu des rapports sur le mauvais état de son corail et la médiocre qualité de son eau.

Un recours important aux instruments économiques au service de la biodiversité se fait par le biais de conventions de conservation conclues avec des propriétaires fonciers privés, qui procurent des avantages tels que des allègements fiscaux, des baisses de taux ou des aides,

en échange de la protection de terres présentant une haute valeur de conservation. Toutefois, ce programme affiche des résultats mitigés, car ils sont tributaires de la capacité des propriétaires fonciers de gérer les aires protégées et du degré de protection assuré par les États. C'est ainsi que le Queensland a donné son accord pour l'exploitation minière de terres qui étaient auparavant protégées par une convention de conservation.

Les mesures de compensation biodiversité se développent aussi dans le cadre de procédures d'évaluation environnementale, au niveau tant fédéral que des États. Toutefois, les exigences en matière de compensation varient d'une juridiction à l'autre, et des critiques ont été formulées concernant ce qui est censé être « équivalent », la permanence, la fixation des valeurs de référence, et un déficit de suivi pour assurer la réalisation des objectifs environnementaux. Une mobilisation nationale plus importante en faveur de la cohérence et des bonnes pratiques en matière de compensation, ainsi qu'un alignement sur les priorités nationales de conservation contribueraient à renforcer la confiance dans cette approche et dans son utilisation pour réduire l'appauvrissement de la biodiversité (OCDE, 2016a). L'État fédéral pourrait jouer un rôle plus actif dans l'accréditation des banques de compensation écologique pour la biodiversité et dans le renforcement de l'articulation avec les priorités concernant les espèces menacées (Hawke, 2009). Les États et territoires pourraient réfléchir à des approches, comme le nouveau Fonds pour la conservation de la biodiversité (BCT) de Nouvelle-Galles du Sud, qui pourrait servir de modèle s'il se révèle efficace.

L'Australie pourrait aussi améliorer ses résultats en matière de biodiversité en recensant et supprimant progressivement les subventions et les incitations fiscales qui encouragent les activités préjudiciables dans ce domaine. Dans cette optique, les pouvoirs publics pourraient se pencher sur les aides financières attribuées aux industries extractives, les provisions insuffisantes pour les passifs environnementaux et les régimes de répartition de l'eau qui favorisent l'agriculture irriguée. La France, par exemple, a publié en 2012 un rapport recensant les mesures préjudiciables à la biodiversité et mettant notamment en exergue les exonérations des redevances sur l'eau dont bénéficient les industries et la faiblesse des taxes de pollution appliquées au secteur agricole (OCDE, 2016b).

Financement de la biodiversité

S'il est difficile de dresser un panorama national du financement de la conservation de la biodiversité, à cause de la pluralité des niveaux d'administration concernés, l'évolution des financements publics est néanmoins préoccupante. Depuis 2010, les dépenses consacrées à la biodiversité restent de l'ordre de 400 à 500 millions AUD par an (moins de 0.05 % du PIB) (Cresswell et Murphy, 2017). D'autres domaines de compétence partagée ont reçu de l'État fédéral des financements notablement plus importants. Les infrastructures de transport, par exemple, se sont vu accorder 70 milliards AUD sur sept ans. Le financement du Programme national de conservation des terres est en recul, le programme Green Army n'a pas été reconduit, les nouvelles réserves nationales relevant des États ne bénéficient plus de financement, et des coupes ont été opérées dans le secteur de la recherche sur la biodiversité au sein de l'Organisation fédérale pour la recherche scientifique et industrielle (CSIRO) et du Centre national de recherche sur l'adaptation au changement climatique (NCCARF). Toutefois, la Grande Barrière de corail a reçu de nouveaux financements importants, dont un investissement estimé à plus de 2 milliards AUD en provenance de l'État fédéral et des autorités du Queensland pour la mise en œuvre du Plan récifs 2050.

Pour de meilleurs résultats en matière de biodiversité sur l'ensemble du territoire australien, il est indispensable d'augmenter substantiellement le financement de nombreuses actions

telles que l'amélioration du suivi à long terme, la gestion des animaux féroces et la restauration écologique. La plaquette 2017 Espèces menacées propose d'attirer les financements du secteur industriel et du secteur caritatif, mais selon les premières indications, même si plus de 6 millions AUD ont été dégagés, il sera néanmoins difficile d'attirer des financements privés substantiels sans l'effet de levier qu'exercerait une augmentation des financements publics. De plus, l'utilité pour la collectivité qui découle de la protection et la restauration de la biodiversité plaide fortement en faveur d'une augmentation des financements publics.

Les investissements dans la recherche, le développement et l'innovation ont permis des avancées importantes dans les connaissances sur l'état et l'évolution de la biodiversité, ainsi que dans les approches de la conservation. Plusieurs programmes de recherche, au niveau fédéral, des États et des territoires soutiennent la recherche des universités et des ONG dans le domaine de la biodiversité. Toutefois, l'échelle des investissements demeure trop faible pour gagner de vitesse l'érosion de la biodiversité et le renforcement des pressions, et les liens sont insuffisants entre la recherche universitaire et l'élaboration des politiques. L'investissement dans l'innovation technologique pourrait améliorer la faisabilité et le rapport coût-efficacité du suivi de la biodiversité dans le temps, tout en procurant des opportunités aux entreprises australiennes.

Recommandations relatives à la protection des espèces menacées et à l'utilisation durable de la biodiversité

- Élaborer un plan de collaboration nationale, en envisageant la possibilité de mettre en place une autorité indépendante, en vue de combler les déficits de données sur l'état et l'évolution des espèces et des écosystèmes, et mettre au point des indicateurs nationaux de la biodiversité pour mesurer les progrès dans le temps et définir les priorités d'action.
- Profiter de l'occasion offerte par l'actualisation de la stratégie nationale pour la biodiversité pour accroître le rôle moteur de l'État fédéral dans la conduite de la politique de biodiversité ; définir des priorités parmi les nouveaux engagements de l'État fédéral, des États et des territoires, en veillant à y inclure des objectifs mesurables à court, moyen et long terme ainsi que des actions, investissements et mesures réglementaires associés à des indicateurs de résultat.
- Élargir la Stratégie pour les espèces menacées à d'autres pressions et espèces, dans le cadre d'un processus clair et cohérent d'établissement des priorités et par le biais d'une articulation plus étroite avec les programmes mis en place par les États.
- Sous l'égide de l'État fédéral, investir du temps et des moyens dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans régionaux et d'évaluations stratégiques globaux, intégrés et collaboratifs, dans les zones où la biodiversité est vulnérable, en prenant en compte les effets environnementaux cumulatifs de toutes les formes d'aménagement nouvelles et existantes, et en établissant des valeurs de référence pour mesurer les progrès accomplis en matière de biodiversité.
- Continuer d'œuvrer à la réalisation de l'engagement sur la mise en place d'ici à 2030 d'un réseau d'aires protégées pleinement efficace, en améliorant la protection des biorégions sous-représentées et des habitats essentiels pour les espèces menacées, et collaborer avec les autorités des États et des territoires pour améliorer la protection côtière.
- Renforcer le rôle des autorités fédérales dans les mécanismes de droits et de banque de compensation des atteintes à la biodiversité pour améliorer la cohérence entre États et territoires ; promouvoir la mise en adéquation avec les stratégies nationales de conservation et veiller à l'application des meilleures pratiques ; renforcer le programme de conventions de conservation en développant les aides financières et les connaissances à l'appui d'une gestion efficace ; et entreprendre un examen des subventions et incitations susceptibles d'être préjudiciables à la biodiversité.
- Accroître les investissements dans la conservation de la biodiversité et la restauration écologique en proportion de l'ampleur du défi et de la responsabilité mondiale de l'Australie envers la conservation de sa biodiversité unique : renforcer les moyens locaux, régionaux et des communautés autochtones en matière de gestion des aires protégées, de coordination des actions pour les espèces menacées, et d'application des restrictions ; rétablir le financement de l'extension du Réseau national de réserves ; et allouer des financements continus à long terme à la recherche, au suivi, à la notification et à l'innovation en matière de biodiversité.

5. Gestion des produits chimiques

Pressions des produits chimiques sur la santé et l'environnement

L'industrie australienne des matières plastiques et des produits chimiques (dont les engrais et pesticides) est la deuxième grande industrie manufacturière du pays, après celle de la transformation alimentaire. La fabrication et l'utilisation de produits chimiques exercent des pressions sur la santé et l'environnement, qui sont susceptibles de s'intensifier à l'avenir avec l'augmentation des importations de produits chimiques et de matières plastiques, notamment de substances chimiques contenues dans des articles susceptibles d'entrer sur le marché australien sans avoir subi d'évaluation si elles ne sont pas destinées à être libérées intentionnellement par ces articles. Même si les produits chimiques constituent un marché plus restreint que dans certaines régions de l'OCDE, leurs pressions sanitaires et environnementales nécessitent d'être convenablement identifiées, évaluées et gérées, et, en cas d'accidents chimiques, notifiées.

Cadre réglementaire

En Australie, le cadre réglementaire des produits chimiques est un système complexe qui concerne les trois niveaux d'administration, et comporte des régimes distincts pour chaque catégorie d'utilisation. Le premier objectif du système de gestion des produits chimiques est de protéger la santé humaine et l'environnement. Les autres objectifs consistent à protéger les échanges commerciaux et assurer la sécurité nationale. L'évaluation des risques chimiques et la gestion des risques sont clairement séparées et elles sont assurées à des niveaux différents de l'administration publique, la première relevant de l'État fédéral et la seconde des États/territoires. La coordination fait parfois défaut, en particulier d'un État ou d'un territoire à l'autre, dans la mesure où chaque subdivision administrative a ses propres dispositifs de gouvernance et dispositions législatives et peut appliquer des réglementations indépendamment des autres. La complexité de ce cadre réglementaire est perçue comme un facteur qui retarde notamment la procédure de ratification des amendements à la Convention de Stockholm et de la Convention de Minamata. Elle pourrait aussi empêcher la ratification de futurs amendements à des traités.

Si les lois relatives à la santé publique ainsi qu'à la santé et la sécurité des travailleurs ont en général été appliquées de manière uniforme sur tout le territoire australien, le risque de voir des personnes exposées indirectement à des produits chimiques via l'environnement n'est pas systématiquement pris en compte. S'agissant de la protection de l'environnement, il semble qu'une évaluation des risques environnementaux liés aux produits chimiques ne soit pas réalisée dans le cadre de tous les régimes réglementaires. Elle est effectuée, pour les produits chimiques industriels, agricoles et vétérinaires, mais elle ne l'est pas pour les produits pharmaceutiques, alors que la contamination des eaux de surface par ces produits est un sujet de préoccupation émergent dans les pays de l'OCDE. Le Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) est mis en œuvre pour les produits chimiques dangereux en milieu de travail dans toute l'Australie, sauf si d'autres lois sur l'étiquetage s'appliquent, auquel cas les produits chimiques sont généralement exemptés de l'obligation d'étiquetage du SGH (produits thérapeutiques, produits chimiques agricoles et vétérinaires, produits de consommation, par exemple). Le SGH ne s'applique pas aux dangers pour l'environnement. Il n'existe pas de cadre national de gestion des risques environnementaux liés aux produits chimiques industriels, et les recommandations de l'État fédéral concernant la protection de l'environnement sont mises en œuvre de façon inégale dans les États et les territoires.

Réformes en cours

Un rapport de recherche de la Commission de la productivité (Productivity Commission, 2008) relevait un certain nombre d'incohérences dans la réglementation relative aux produits chimiques et aux matières plastiques. Dix ans plus tard, les réformes fédérales destinées à concrétiser les recommandations de ce rapport sont toujours en cours. L'une d'entre elles a pour objectif de combler le déficit de gestion des risques pour l'environnement liés aux produits chimiques industriels par des dispositions visant à élaborer une norme nationale et à créer un cadre décisionnel. Dans le cadre de la réforme proposée, le ministère fédéral de l'Environnement et de l'Énergie sera l'instance de décision nationale en matière de normes. Ce dispositif fournit des mesures préétablies de gestion de la protection de l'environnement pour chaque produit chimique, qui couvrent tous les stades du cycle de vie. Cette réforme marque donc une étape vers une coordination nationale, mais il est encore trop tôt pour évaluer si elle sera mise en œuvre de manière uniforme dans tous les États et territoires. De plus, des incertitudes subsistent quant aux ressources nécessaires pour appliquer cette norme et classer par catégorie les milliers de produits chimiques du marché. À ce stade, le rôle des États et des territoires n'est pas parfaitement défini, ni le système de suivi et d'évaluation qu'il faudra mettre en place pour assurer une gestion appropriée des risques liés aux produits chimiques.

Une autre réforme majeure en cours du système de gestion des produits chimiques concerne le Programme national de notification et d'évaluation des produits chimiques industriels (NICNAS). Une fois mise en œuvre, elle permettra de concentrer les efforts fédéraux d'évaluation avant mise sur le marché sur les produits chimiques à haut risque, en se fondant sur la classification par catégorie réalisée par l'industrie elle-même concernant les produits qu'elle introduit. Dans le cadre du programme encore en vigueur, l'industrie procède elle-même, dans une moindre mesure, à cette classification par catégorie de ses nouveaux produits selon les critères de faible risque afin d'avoir accès aux mécanismes d'exemption. Ce transfert de responsabilités à l'industrie est limité aux produits chimiques nouveaux. La réforme ne prévoit pas de dispositions analogues pour des substances déjà sur le marché avant l'entrée en vigueur de la législation actuelle.

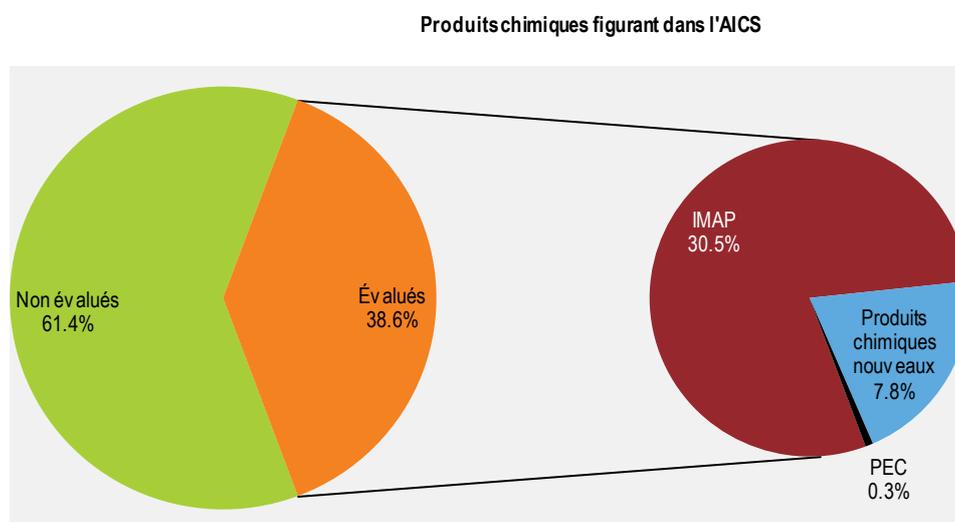
Défis restants

La majeure partie de la législation sur la gestion des produits chimiques a été mise en place dans les années 90. Elle a amélioré les modalités d'évaluation des produits chimiques, mais les quantités de produits chimiques déjà sur le marché avant ces années et qui n'ont pas été encore évaluées restent importantes. Si, depuis six ans, les programmes ont notablement réduit le nombre de produits chimiques industriels non évalués qui figurent dans l'Inventaire australien des substances chimiques (AICS), plus de la moitié des produits chimiques industriels du marché, soit plusieurs milliers, demeurent toutefois non évalués (Graphique 6). Le nouveau dispositif ne précise pas le nombre de produits chimiques à évaluer au cours d'une période donnée et n'impose aucun délai à respecter pour réaliser une évaluation. Il vise cependant à laisser une certaine latitude pour délimiter le champ de l'évaluation en fonction de la gravité du risque. Les produits chimiques agricoles et vétérinaires qui ont été autorisés avant la mise en œuvre du Système national d'enregistrement des produits chimiques agricoles et vétérinaires il y a plus d'une vingtaine d'années devront probablement faire l'objet d'une sélection dans l'optique d'une possible mise à jour de la liste des priorités de réévaluation à la lumière des progrès de la science.

La réforme du NICNAS va créer des incitations à mettre au point des produits chimiques plus sûrs en réduisant la charge financière qui pèse sur l'industrie pour l'introduction de

produits chimiques à faible risque. Elle va aussi permettre des gains d'efficacité et réduire les doubles emplois en facilitant l'utilisation des évaluations réalisées dans d'autres pays. Mais cette réforme ne permettra pas aux pouvoirs publics d'assurer le suivi de tous les produits chimiques en cours de mise sur le marché. L'intention est de réduire les contrôles préalables à la mise sur le marché des substances chimiques à faible risque et, en contrepartie, de mettre l'accent sur les activités de suivi et de contrôle après mise sur le marché. La réforme devrait combler les éventuels déficits de données dus à la réglementation actuelle s'agissant de certains effets toxicologiques. Les divers programmes de gestion des produits chimiques doivent, en particulier, assurer plus systématiquement le dépistage des produits chimiques présentant des propriétés de perturbation endocrinienne.

Graphique 6. Malgré des progrès notables, une part importante des substances chimiques existantes restent non évaluées



Notes : AICS = Inventaire des produits chimiques en Australie ; PEC = Substance existante prioritaire ; IMAP = Inventaire multicritère d'évaluation et d'établissement des priorités. Nombre total de produits chimiques : 40 571.
Source : NICNAS (2018), *Data on Industrial Chemicals*.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933889419>

L'identification précoce des nouveaux contaminants préoccupants constitue un défi particulier que l'Australie partage avec les autres pays de l'OCDE. Si des mesures sont prises actuellement par rapport à une contamination ancienne, par exemple, aux perfluoroalkylsulfonates, des mécanismes sont cependant nécessaires pour renoncer aux actions a posteriori et adopter des approches davantage proactives. La surveillance environnementale et la biosurveillance humaine constituent des outils importants pour aider à les identifier et peuvent ainsi étayer les activités d'évaluation et de gestion des risques. Il convient de déployer des efforts accrus dans ce sens, et notamment d'actualiser le Registre national des substances polluantes (NPI) en cours de révision pour le maintenir à jour s'agissant des nouvelles substances chimiques préoccupantes, d'exploiter de manière plus efficace les données existantes, et d'améliorer la surveillance des sources diffuses d'émissions chimiques. L'établissement d'un état sanitaire et environnemental de référence, à l'aide des indicateurs appropriés, permettrait aussi d'évaluer l'impact des réformes sur la santé humaine et l'environnement. Pour ce faire, on pourrait s'appuyer sur les travaux déjà menés par le ministère de l'Environnement et de l'Énergie concernant un programme pilote de surveillance. Le développement d'une campagne nationale de suivi

produirait des données pouvant servir d'indicateurs sur l'efficacité des réformes, contribuer à l'évaluation de l'impact de la Convention de Stockholm, et concourir à une identification plus précoce des nouveaux contaminants.

Recommandations relatives à la gestion des produits chimiques

- Renforcer l'harmonisation et la coordination de la gestion des risques chimiques dans les États et les territoires et veiller à ce que la norme nationale pour la gestion des risques environnementaux liés aux produits chimiques industriels soit mise en œuvre de manière uniforme sur tout le territoire, en l'assortissant d'obligations de notification harmonisées et mesurables.
- Mettre au point des indicateurs de référence sur l'état de la gestion des produits chimiques, qui permettent de mesurer l'efficacité de la mise en œuvre des réformes en cours d'élaboration.
- Développer des mécanismes juridiques pour faciliter et accélérer la ratification des amendements actuels et futurs à la Convention de Stockholm et celle de la Convention de Minamata.
- Faire en sorte que des mécanismes de financement fournissent des ressources appropriées permettant aux organismes concernés d'évaluer les quantités de produits chimiques industriels non encore évaluées et de réévaluer les produits chimiques agricoles et vétérinaires à la lumière des nouvelles données scientifiques. Envisager des mécanismes propres à accélérer l'évaluation ou la réévaluation. Assurer des financements permettant de classer par catégorie de préoccupation environnementale, dans un laps de temps raisonnable, tous les produits chimiques du marché dans le cadre de la norme nationale.
- Envisager de renforcer la production et la collecte d'informations sur les substances chimiques de façon à assurer le dépistage d'un ensemble solide de catégories d'effets, dont la toxicité pour les fonctions reproductives et de développement, et la perturbation endocrinienne.
- Veiller à ce que les autorités de réglementation aient accès aux informations nécessaires sur les produits chimiques industriels entrant en Australie afin de protéger la santé humaine et l'environnement et à ce que les composés chimiques des articles importés soient dûment encadrés par la réglementation.
- Envisager de renforcer les politiques concernant l'évaluation des risques environnementaux liés aux produits pharmaceutiques et aux dispositifs médicaux, et la gestion des risques pour les êtres humains via l'environnement.
- Prendre des mesures supplémentaires en vue d'améliorer la communication sur les dangers chimiques en mettant en œuvre le SGH de manière plus systématique dans tous les secteurs de la chimie et en appliquant les critères relatifs aux dangers environnementaux.
- Mettre à jour le Registre national des substances polluantes (NPI) pour être en conformité, dans le contexte spécifique du pays, avec la Recommandation sur la mise en œuvre des registres des rejets et transferts de polluants (RRTP), adoptée par le Conseil de l'OCDE le 10 avril 2018 (OCDE, 2018 n), et élaborer un mécanisme de surveillance globale systématique pour lutter contre l'augmentation des émissions dans le temps au niveau national.
- Mieux exploiter les données de surveillance disponibles et s'appuyer sur le programme pilote de surveillance précédent pour produire davantage de données

par le biais de la surveillance nationale des produits chimiques dans l'environnement et des campagnes de biosurveillance visant à accélérer le repérage des nouveaux contaminants ; assurer la gestion des risques liés aux sources de préoccupations identifiées et être davantage proactifs lorsque de nouveaux contaminants sont signalés.

- Renforcer la notification des accidents chimiques dans le cadre du système de notification des accidents majeurs via un accord de coopération UE/OCDE/CEE-ONU pour les accidents chimiques.

Notes

¹ L'évolution des émissions imputables à la production d'électricité n'a pas été linéaire entre 2005 et 2017. On observe tout d'abord une augmentation sur la période 2005-09, puis une baisse jusqu'en 2014. Après la suppression du mécanisme de tarification du carbone en 2014, les émissions ont repris de l'ampleur jusqu'en 2016, avant de s'inscrire en baisse en 2017 à la fermeture de la centrale de Hazelwood, dont le bilan d'émission était le plus lourd du pays.

² L'Australie est autorisée à tenir compte des crédits d'émission accumulés lors de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto (128 Mt d'équivalent CO₂) pour atteindre l'objectif qu'elle s'est fixé pour la deuxième période. D'après les projections actuelles (DEE, 2017a), il ne lui sera pas nécessaire de faire usage de cette possibilité pour remplir son objectif à l'horizon 2020.

³ La Climate Change Authority est un organisme officiel indépendant ayant pour mission de prodiguer des conseils éclairés aux pouvoirs publics en matière de politique de lutte contre le changement climatique.

⁴ Issue du charbon, du gaz, du pompage-turbinage et de batteries de stockage.

⁵ À l'aune de la consommation intérieure de matières (quantité de matières premières extraites du territoire et utilisées par l'économie d'un pays, ajoutée au solde de la balance commerciale physique), par unité de PIB et par habitant.

⁶ Le déficit de tarification carbone montre dans quelle mesure la tarification des émissions de carbone en vigueur dans les pays étudiés est inférieure à la valeur de référence, en évaluant la différence entre cette valeur de référence et le tarif réellement appliqué pour chaque percentile, et en recensant toutes les différences positives. Cet écart est exprimé en pourcentage. Si le tarif effectif du carbone pour toutes les émissions égale ou dépasse la valeur de référence, le déficit est nul, et si le prix effectif du carbone est nul pour l'ensemble des émissions, alors le déficit atteint 100 %.

⁷ L'Inventaire des mesures de soutien pour les combustibles fossiles recense les dépenses fiscales correspondant à l'estimation du manque à gagner enregistré par les autorités fiscales lorsqu'une disposition en faveur des combustibles fossiles entraîne une réduction ou un report fiscal(e) par rapport au dispositif fiscal de référence de l'autorité concernée.

⁸ Le Programme de crédits d'impôts sur les carburants n'est pas pris en compte dans le calcul de l'estimation du soutien aux producteurs (ESP) car il profite également à d'autres secteurs d'activité.

⁹ Création d'une entité juridique distincte (société) investie de fonctions précises.

¹⁰ Hors des grandes villes.

¹¹ Activités d'aide portant au moins un marqueur environnemental ou de Rio. Il s'agit notamment d'activités dont l'objectif fondamental et explicite ou un objectif secondaire mais important concerne l'environnement, l'atténuation du changement climatique ou l'adaptation à ses effets, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ou encore la lutte contre la désertification.

¹² Espèces figurant sur la liste rouge de l'UICN dont l'état a empiré entre 1996 et 2008.

Références

- ABS (2018a), « Water Use on Australian Farms, 2016-17 », Australian Bureau of Statistics, Canberra, www.abs.gov.au/AUSSTATS/abs@.nsf/Latestproducts/4618.0Main%20Features12016-17?opendocument&tabname=Summary&prodno=4618.0&issue=2016-17&num=&view= (consulté le 10 juillet 2018).
- ABS (2018b), « Australian Environmental-Economic Accounts, 2018 », Australian Bureau of Statistics, Canberra, www.abs.gov.au/AUSSTATS/abs@.nsf/Lookup/4655.0Main+Features12018?OpenDocument (consulté le 10 juillet 2018).
- ABS (2017), « Water Account, Australia, 2015-16 », Australian Bureau of Statistics, Canberra, www.abs.gov.au/AUSSTATS/abs@.nsf/Lookup/4610.0Main+Features12015-16?OpenDocument (consulté le 10 avril 2018).
- ABS (2014), « Discussion paper: Towards an Environmental Expenditure Account, Australia », Australian Bureau of Statistics, Canberra, www.abs.gov.au/AUSSTATS/abs@.nsf/Latestproducts/4603.0.55.001Main%20Features1August%202014?opendocument&tabname=Summary&prodno=4603.0.55.001&issue=August%202014&num=&view= (consulté le 10 juillet 2018).
- AIE (2018), *Energy Policies of IEA Countries: Australia 2018*, Agence internationale de l'énergie, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264291881-en>.
- AIE (2017), « International Comparison of Light-Duty Vehicle Fuel Economy 2005-2015: Ten years of fuel economy benchmarking », *Document de travail*, n° 15, Agence internationale de l'énergie, Éditions OCDE, Paris, www.globalfueleconomy.org/media/418761/wp15-ldv-comparison.pdf.
- AIMS (2018), *Long-term Reef Monitoring Program: Annual Summary Report on coral reef condition for 2017/18*, Australian Institute of Marine Science, Townsville, <https://www.aims.gov.au/reef-monitoring/gbr-condition-summary-2017-2018>.
- Arcadis (2017), *Sustainable Cities Mobility Index 2017: Bold Moves*, Arcadis NV, Amsterdam, www.arcadis.com/assets/images/sustainable-cities-mobility-index_spreads.pdf.
- Argent, R. (2017), *Australia State of the Environment 2016: Inland Water*, Department of the Environment and Energy, Canberra, <http://dx.doi.org/10.4226/94/58b656cfc28d1>.
- Callaghan, C. (2017), *Petroleum Resource Rent Tax Review*, The Treasury, Canberra, https://static.treasury.gov.au/uploads/sites/1/2017/06/R2016-001_PRRT_final_report.pdf.
- Campey, T. et al. (2017), *Low Emissions Technology Roadmap*, Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation, Canberra, www.csiro.au/~media/EF/Files/LowEmissionsTechnologyRoadmap-Main-report-170601.pdf.
- CCA (2017), *Review of the Emissions Reduction Fund*, Climate Change Authority, Canberra, <http://climatechangeauthority.gov.au/sites/prod.climatechangeauthority.gov.au/files/files/CFI%202017%20December/ERF%20Review%20Report.pdf>.
- CCA (2015), *Final report on Australia's future emissions reduction targets*, Climate Change Authority, Canberra, <http://climatechangeauthority.gov.au/sites/prod.climatechangeauthority.gov.au/files/Final-report-Australias-future-emissions-reduction-targets.pdf>.
- Cresswell, I. et H. Murphy (2017), *Australia State of the Environment 2016: Biodiversity*, rapport indépendant à l'attention du ministre de l'Environnement et de l'Énergie, ministère de

- l'Environnement et de l'Énergie, Canberra,
<https://soe.environment.gov.au/sites/g/files/net806/f/soe2016-biodiversity-launch-version2-24feb17.pdf?v=1488792935>.
- CSIRO/BOM (2015), *Climate Change in Australia: Information for Australia's Natural Resource Management Regions – Technical Report*, Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation/Bureau of Meteorology, Canberra/Melbourne,
www.climatechangeinaustralia.gov.au/media/ccia/2.1.6/cms_page_media/168/CCIA_2015_NRM_TechnicalReport_WEB.pdf.
- DEE (2018a), *Australian Energy Update 2018*, ministère de l'Environnement et de l'Énergie, Canberra,
www.energy.gov.au/publications/australian-energy-update-2018 (consulté le 26 septembre 2018).
- DEE (2018b), *State Greenhouse Gas Inventory, 2016*, ministère de l'Environnement et de l'Énergie, Canberra,
<http://ageis.climatechange.gov.au/SGGI.aspx> (consulté le 10 juillet 2018).
- DEE (2018c), *National Inventory Report 2016*, ministère de l'Environnement et de l'Énergie, Canberra.
- DEE (2018d), « Quarterly Update of Australia's National Greenhouse Gas Inventory », décembre 2017, ministère de l'Environnement et de l'Énergie, Canberra.
- DEE (2018f), *Australian Marine Parks* (base de données), ministère de l'Environnement et de l'Énergie,
www.environment.gov.au/fed/catalog/search/resource/details.page?uuid=%7BCD8877F3-8C39-4A20-A53F-070FBEE5AF3C%7D (consulté le 24 septembre 2018).
- DEE (2017a), *Australia's emissions projections 2017*, ministère de l'Environnement et de l'Énergie, Canberra,
www.environment.gov.au/system/files/resources/eb62f30f-3e0f-4bfa-bb7a-c87818160fcf/files/australia-emissions-projections-2017.pdf.
- DEE (2017b), ministère de l'Environnement et de l'Énergie, site Internet, www.environment.gov.au (consulté le 27 novembre 2017).
- DEE (2016a), « Compliance Monitoring Program 2016-2017 », ministère de l'Environnement et de l'Énergie, Canberra,
www.environment.gov.au/system/files/resources/75aae702-cebb-46e1-8ff9-bf0c4f216d82/files/compliance-monitoring-program-2016-17.pdf (consulté le 27 novembre 2017).
- DEE (2016b), *CAPAD (Collaborative Australian Protected Areas Database) 2016: Terrestrial Protected Area Data*, ministère de l'Environnement et de l'Énergie, Canberra,
www.environment.gov.au/system/files/pages/761994ab-42cc-4f24-952c-c21221861884/files/capad2016national.xlsx.
- DFAT (2017), *Foreign Policy White Paper*, ministère des Affaires étrangères et du Commerce, Barton,
www.fpwhitepaper.gov.au/.
- ECCC (2018), « La toute première aire protégée autochtone du Canada : l'aire protégée d'Edézhzié », Environnement et Changement climatique Canada, Ottawa,
<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2018/10/la-toute-premiere-aire-protegee-autochtone-du-canada--laire-protegee-dedehzhie.html>.
- EFIC (2018), « Transaction disclosure », site internet de l'Export Finance and Insurance Corporation,
<https://www.efic.gov.au/our-organisation/our-corporate-responsibility/transactions/transaction-disclosure/> (consulté le 30 septembre 2018).
- EPA South Australia (2017), « Reforming waste management », Environment Protection Authority, Adelaide,
www.epa.sa.gov.au/environmental_info/waste_management/reforming-waste-management-2015 (consulté le 31 janvier 2018).

- Flues, F. et K. van Dender (2017), « The impact of energy taxes on the affordability of domestic energy », *Documents de travail de l'OCDE sur la fiscalité*, n° 30, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/08705547-en>.
- GBRMPA (2018), « Reef Health », Great Barrier Reef Marine Park Authority, Townsville, <http://www.gbrmpa.gov.au/the-reef/reef-health>.
- Gouvernement australien (2018a), *Report on the Implementation of the Sustainable Development Goals*, ministère des Affaires étrangères et du Commerce, Barton, <https://dfat.gov.au/aid/topics/development-issues/2030-agenda/Documents/sdg-voluntary-national-review.pdf>.
- Gouvernement australien (2018b), « Environmental Economic Accounting, A Common National Approach, Strategy and Action Plan », document préparé par le Comité de pilotage interjuridictionnel de la comptabilité environnementale et économique intégrée pour la réunion des ministres de l'Environnement, www.environment.gov.au/system/files/resources/f36c2525-fb63-4148-8f3c-82411ab11034/files/environmental-economic-accounting-strategy.pdf.
- Gouvernement australien (2018c), *Reef 2050 Long-Term Sustainability Plan*, Commonwealth of Australia, Canberra, <http://www.environment.gov.au/system/files/resources/35e55187-b76e-4aaf-a2fa-376a65c89810/files/reef-2050-long-term-sustainability-plan-2018.pdf>.
- Gouvernement australien (2015), *Agricultural Competitiveness White Paper: Stronger Farmers, Stronger Economy*, Commonwealth of Australia, Canberra, <http://agwhitepaper.agriculture.gov.au/SiteCollectionDocuments/ag-competitiveness-white-paper.pdf>.
- Gouvernement australien (2014), *Australia's Fifth National Report to the Convention on Biological Diversity*, ministère de l'Environnement, Canberra, www.cbd.int/doc/world/au/au-nr-05-en.pdf.
- Gouvernements australien et du Queensland (2017), *Reef 2050 Water Quality Improvement Plan 2017-2022*, <https://www.reefplan.qld.gov.au/about/assets/reef-2050-water-quality-improvement-plan-2017-22.pdf>.
- Gouvernement du Queensland (2017), *Environmental Authority Conditions*, site internet du gouvernement du Queensland, www.business.qld.gov.au/running-business/environment/licences-permits/applying/conditions (consulté le 30 janvier 2018).
- Hawke, A. (2009), *The Australian Environment Act: Report of the Independent Review of the Environment Protection and Biodiversity Conservation Act 1999*, ministère de l'Environnement, de l'Eau, du Patrimoine et des Arts, Canberra, <http://environment.gov.au/system/files/resources/5f3fdad6-30ba-48f7-ab17-c99e8bcc8d78/files/final-report.pdf>.
- Hughes, T. et al. (2017), « Global warming and recurrent mass bleaching of corals », *Nature*, vol. 543, pp. 373-7, <http://dx.doi.org/10.1038/nature21707>.
- Infrastructure Australia (2018), *Prioritising Reform, Progress on the 2016 Australian Infrastructure Plan*, Infrastructure Australia, Sydney, <http://infrastructureaustralia.gov.au/policy-publications/publications/files/Prioritising-Reform-report-low-res.pdf>.
- Infrastructure Australia (2017), *Reforming Urban Water, A national pathway for change*, Infrastructure Australia, Sydney, http://infrastructureaustralia.gov.au/policy-publications/publications/files/Reforming_Urban_Water_Web_version.pdf.
- Jackson, W. et al. (2017), *Australia State of the Environment 2016: Overview*, rapport indépendant à l'attention du ministère de l'Environnement et de l'Énergie, Canberra,

<https://soe.environment.gov.au/sites/g/files/net806/f/soe2016-overview-launch-version328feb17.pdf?v=1488792535>.

Metcalf, D. et E. Bui (2017), *Australia State of the Environment 2016: Land*, rapport indépendant à l'attention du ministère de l'Environnement et de l'Énergie, Canberra, <https://soe.environment.gov.au/sites/g/files/net806/f/soe2016-land-final-web.pdf?v=1492063205>.

Ministère de l'Industrie (2013), *Australian Innovation System Report 2013*, ministère de l'Industrie, Canberra.

Newton, A. (2017), *Independent Review Australian National Contact Point under the OECD Guidelines for Multinational Enterprises*, Sydney, <https://cdn.tspace.gov.au/uploads/sites/112/2018/02/Final-Report.pdf>.

OCDE (2018a), *Perspectives économiques de l'OCDE, vol. 2018, n° 1*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/eco_outlook-v2018-1-fr.

OCDE (2018b), « Air et climat : Émissions atmosphériques par source », *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données), <https://doi.org/10.1787/data-00598-fr>.

OCDE (2018c), « Qualité de l'air et santé : Mortalité et coûts en bien-être imputables à l'exposition à la pollution de l'air », *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données), <https://doi.org/10.1787/a9fa014e-fr> (consulté le 22 août 2018).

OCDE (2018d) *Performance environnementale de l'agriculture : indicateurs* (base de données), <https://doi.org/10.1787/2549f66b-fr>.

OCDE (2018e), *Effective Carbon Rates 2018: Pricing Carbon Emissions Through Taxes and Emissions Trading*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264305304-en>.

OCDE (2018f), « Taxing vehicles, fuel, and road use: What mix for road transport? », Session conjointe des experts sur la fiscalité et l'environnement, OCDE, Paris, [COM/ENV/EPOC/CTPA/CFA\(2017\)8/REV1](https://www.oecd.org/env/epec/CTPA/CFA(2017)8/REV1).

OCDE (2018g), « Inventaire OCDE des mesures de soutien pour les combustibles fossiles : Australie », *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données), <https://doi.org/10.1787/0c6d6d8b-fr>.

OCDE (2018h), « Instruments des politiques environnementales », *Statistiques de l'OCDE sur l'environnement* (base de données).

OCDE (2018i), *Politiques agricoles : suivi et évaluation 2018*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/agr_pol-2018-fr.

OCDE (2018j), *Statistiques des comptes nationaux de l'OCDE* (base de données), <https://doi.org/10.1787/data-00019-fr>.

OCDE (2018k), *OECD Transport Statistics* (base de données), <https://doi.org/10.1787/trsprt-data-en>.

OCDE (2018l), *Coopération pour le développement - Rapport 2018 : Agir ensemble pour n'oublier personne*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/dcr-2018-fr>.

OCDE (2018m), *OECD Development Co-operation Peer Reviews: Australia 2018*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264293366-en>.

OCDE (2018n), *Recommandation du Conseil sur l'élaboration et la mise en œuvre de registres des rejets et transferts de polluants (RRTP)*, OCDE, Paris, <https://legalinstruments.oecd.org/fr/instruments/OECD-LEGAL-0440>.

OCDE (2017), *Green Growth Indicators 2017*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264268586-en>.

- OCDE (2016a), *Biodiversity Offsets: Effective Design and Implementation*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264222519-en>.
- OCDE (2016b), *Examens environnementaux de l'OCDE : France 2016*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264252592-fr>.
- OCDE (2015), *Innovation, Agricultural Productivity and Sustainability in Australia*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264238367-en>.
- OCDE (2014), *Études économiques de l'OCDE : Australie 2014*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/eco_surveys-aus-2014-fr.
- OCDE (2013a), *Compendium des indicateurs agro-environnementaux de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264181243-fr>.
- OCDE (2013b), *Inventory of Estimated Budgetary Support and Tax Expenditures for Fossil Fuels 2013*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264187610-en>.
- OCDE (2007), *Examens environnementaux de l'OCDE : Australie*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264039636-fr>.
- Pickin, J. et P. Randell (2017), *Australian National Waste Report 2016*, ministère de l'Environnement et de l'Énergie/Blue Environment Pty Ltd, Canberra/Docklands, www.environment.gov.au/system/files/resources/d075c9bc-45b3-4ac0-a8f2-6494c7d1fa0d/files/national-waste-report-2016.pdf (consulté le 16 août 2017).
- Productivity Commission (2018), *Murray-Darling Basin Plan: Five-year Assessment*, projet de rapport, Productivity Commission, Canberra, www.pc.gov.au/inquiries/current/basin-plan/draft/basin-plan-draft.pdf.
- Productivity Commission (2017a), *National Water Reform*, Inquiry Report n° 87, Productivity Commission, Canberra, www.pc.gov.au/data/assets/pdf_file/0007/228175/water-reform.pdf.
- Productivity Commission (2017b), *Shifting the Dial: 5 Year Productivity Review*, Report n° 84, Productivity Commission, Canberra, www.pc.gov.au/inquiries/completed/productivity-review/report/productivity-review.pdf.
- Productivity Commission (2008), *Chemicals and Plastics Regulation*, rapport de recherche, Productivity Commission, Melbourne, www.pc.gov.au/inquiries/completed/chemicals-plastics/report/chemicals-plastics-regulation.pdf.
- Reef 2050 IEP (2016), « Advice from the Reef 2050 Independent Expert Panel », ministère de l'Environnement et de l'Énergie, Canberra, <http://environment.gov.au/system/files/pages/abff0d5e-b94d-4495-b79b-90dc52274f69/files/coral-bleaching-climate-change-advice.pdf>.
- Ritchie, M. (2017), « Landfill Levy: The Australian Perspective », MRA Consulting Group, Drummoyne, <http://www.wasteminz.org.nz/wp-content/uploads/2017/11/Wasteminz-2017-Waste-levies-the-Australian-experience.pdf>.
- Sénat australien (2018), *Waste and recycling industry in Australia*, Comité des références en matière d'environnement et de communications du Sénat, Parlement australien, Canberra, http://www.aph.gov.au/Parliamentary_Business/Committees/Senate/Environment_and_Communications/WasteandRecycling/~/_media/Committees/ec_ctte/WasteandRecycling/Report/report.pdf.
- Waldron, A. et al. (2017), « Reductions in Global Biodiversity Loss Predicted from Conservation Spending », *Nature*, vol. 551, pp. 364-367, <http://dx.doi.org/10.1038/nature24295>.
- Wang J., G. Walker et A. Horne (2018), *Potential impacts of groundwater Sustainable Diversion Limits and irrigation efficiency projects on river flow volume under the Murray-Darling Basin Plan*,

University of Melbourne, Melbourne, <https://www.mdba.gov.au/sites/default/files/pubs/Impacts-groundwater-and-efficiency-programs-on-flows-October-2018.pdf>.

Zeppel, H. (2014), « Green Procurement by Local Government: A Review of Sustainability Criteria », *Working Paper*, n° 8, Australian Centre for Sustainable Business and Development, Springfield Central, Queensland, www.usq.edu.au/acsbd.

Annexe 1.A. Mesures prises pour mettre en œuvre certaines recommandations de l'Examen environnemental de l'Australie publié par l'OCDE en 2007

Recommandations	Mesures prises
Chapitre 1. Performances environnementales : tendances et faits récents	
<p>Mettre en application sans faillir toutes les facettes de l'Initiative nationale pour l'eau (en particulier : recouvrement total des coûts de fourniture des services de l'eau et de l'eau d'irrigation ; rationalisation de l'allocation de l'eau dans les bassins hydrographiques soumis à des perturbations, affectation d'une proportion appropriée de l'eau économisée au maintien des débits écologiques ; levée des obstacles administratifs restants aux échanges entre États ; renforcement de la gestion intégrée des eaux souterraines et superficielles ; large application de pratiques d'architecture urbaine « sensibles à la question de l'eau »).</p>	<p>La mise en œuvre de l'Initiative nationale pour l'eau (NWI) de 2004 a progressé. La plupart des divisions administratives ont créé des droits officiels sur l'eau clairs et sûrs à long terme pour les usages consommateurs de la ressource. Des mécanismes de gestion de l'eau ont été mis sur pied dans la majeure partie des zones d'utilisation intense. En zones urbaines, les services des eaux appliquent généralement des tarifs appropriés. La durabilité environnementale est servie par la fourniture officielle d'eau au bénéfice de l'environnement et le rééquilibrage des systèmes surexploités progresse. Des marchés de l'eau ont été créés, ce qui a permis d'affecter cette ressource à des usages présentant plus de valeur. On constate des progrès sur les fronts de la réutilisation de l'eau, de l'efficacité de son utilisation, des pratiques d'architecture urbaine « sensibles à la question de l'eau » et de l'innovation. Il est toutefois possible d'améliorer encore les dispositifs de gestion de l'eau et d'octroi des droits d'accès à la ressource, la tarification de l'eau, et l'implication des populations autochtones. Les mécanismes institutionnels et de gouvernance du bassin Murray-Darling présentent en outre des insuffisances (chapitres 1, 2 et 3).</p>
<p>Poursuivre le développement de stratégies nationales pour faire face aux probables effets à long terme du changement climatique sur les ressources en eau disponibles, en recourant à l'analyse d'optimisation et en étudiant différents scénarios.</p>	<p>Des orientations ont été formulées à l'intention des différentes divisions administratives sur les moyens de tenir compte des effets possibles du changement climatique sur la gestion de l'eau. Aucun processus n'est encore communément mis en place pour évaluer régulièrement l'impact du changement climatique sur les ressources en eau dans le cadre de leurs plans de gestion de l'eau.</p>
<p>Mener des efforts concertés pour découpler de la croissance économique les pressions exercées sur l'environnement, à commencer par celles liées aux secteurs de l'énergie et des transports et aux ménages, ainsi qu'à la croissance urbaine.</p>	<p>L'Australie a réussi à découpler la croissance économique des pressions sur l'environnement (production de déchets municipaux, utilisation d'énergie et d'eau). Le recours croissant au gaz naturel et aux renouvelables ainsi que la réorientation des activités au profit de secteurs moins consommateurs d'énergie ont concouru à réduire l'intensité carbone de l'économie (chapitre 1).</p>
<p>Renforcer les politiques et mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique et réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre du secteur de l'énergie, y compris en amplifiant le développement des énergies renouvelables.</p>	<p>Le Plan national pour la productivité énergétique (National Energy Productivity Plan) a pour ambition d'accroître le PIB par unité d'énergie consommée de 40 % entre 2015 et 2030. L'amélioration est toutefois trop lente pour parvenir à cet objectif. Les autorités fédérales financent des projets d'investissement dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables par l'intermédiaire de l'organisme public d'investissement dans des projets d'énergie propre Clean Energy Finance Corporation et de l'organisme national de financement de l'innovation et de partage des connaissances Australian Renewable Energy Agency. L'objectif chiffré concernant les énergies renouvelables fixé à l'échelle fédérale encourage également la production d'électricité à partir de ces sources. Les États et territoires ont mis en place leurs propres politiques et instruments, comme des tarifs d'achat et des mécanismes d'enchères, pour promouvoir les énergies renouvelables et les certificats blancs dans le but de favoriser les économies d'énergie. Les émissions de gaz à effet de serre provenant de la consommation d'énergie ont augmenté entre 2005 et 2017. Les émissions dues au secteur énergétique, le plus important émetteur, sont restées constantes dans l'ensemble : la réduction observée au sein de la production électrique a en effet été gommée par l'augmentation rapide des émissions dues à la production de gaz naturel (chapitres 1 et 3).</p>
<p>Renforcer les mesures pour réduire les pertes d'eau d'irrigation et l'entraînement par ruissellement des excédents d'engrais et de pesticides dans l'environnement.</p>	<p>Le gouvernement australien finance un grand nombre de programmes visant à rendre l'irrigation plus efficace, notamment via le programme pour les infrastructures hydrauliques et l'utilisation durable de l'eau en zones rurales (Sustainable Rural Water Use and Infrastructure Programme). L'impact des projets en faveur d'une irrigation</p>

<p>Évaluer les risques économiques que font peser sur l'agriculture les changements climatiques prévus, et prendre des mesures efficaces et économes pour renforcer la capacité d'adaptation du secteur aux effets anticipés de la modification du climat, ainsi que pour continuer de développer et d'élargir les capacités de réduction des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole.</p>	<p>efficace sur les restitutions d'eau fait débat. L'utilisation d'engrais et de pesticides a nettement augmenté ces dix dernières années (chapitres 1 et 3).</p> <p>L'État fédéral, les États et les territoires ont élaboré des stratégies d'adaptation au changement climatique au sein desquelles l'agriculture est un domaine prioritaire. Plusieurs mesures ont pour but de faire face au risque climatique, comme le programme de gestion des risques au niveau de l'exploitation (Managing Farm Risk Programme) et le système de dépôts de gestion à l'échelle de l'exploitation (Farm Management Deposits Scheme). Pour autant, le soutien aux mesures de gestion des risques devrait être passé au crible pour veiller à ce qu'il renforce véritablement les capacités à anticiper les sécheresses et à en surmonter les effets. Il existe des dispositifs de lutte contre les émissions de GES, comme le fonds en faveur de la réduction des émissions (Emissions Reduction Fund) et le programme sur le carbone en agriculture (Carbone Farming Futures) (2012-17) (chapitres 1 et 3).</p>
<p>Évaluer l'ampleur de la pollution des mers due aux sources terrestres et marines, et mettre en œuvre des mesures efficaces par rapport à leur coût pour limiter leurs rejets.</p>	<p>Le plan de lutte contre les menaces (Threat Abatement Plan) adopté en 2009 afin de lutter contre l'impact des débris marins sur la faune marine vertébrée a pour ambition de mettre en place une approche coordonnée à l'échelle nationale. L'amendement de 2017 à la loi sur la biosécurité, relatif aux eaux de ballast et autres mesures (Biosecurity Amendment (Ballast Water and Other Measures) Act) fixe les règles de gestion des eaux de ballast dans les eaux australiennes. Aux termes du règlement de 2009 relatif au stockage de gaz à effet de serre et à l'extraction pétrolière offshore (Offshore Petroleum and Greenhouse Gas Storage (Environment) Regulations), un plan environnemental agréé doit impérativement être en place avant toute activité liée aux GES ou à l'extraction de pétrole réalisée en mer.</p>
<p>Chapitre 2. Gouvernance et gestion environnementales</p>	
<p>Améliorer la répression en facilitant l'engagement de poursuites, en particulier contre les grandes sources de pollution coupables d'infractions à la réglementation.</p>	<p>La loi sur la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité (Environment Protection and Biodiversity Conservation Act – EPBC) de 1999 prévoit un grand nombre de dispositifs de répression, comme des sanctions administratives, civiles et pénales, ainsi que des accords assortis d'engagements exécutoires. Le ministère fédéral de l'Environnement et de l'Énergie (DEE) a mis au point des orientations qui présentent dans les grandes lignes les objectifs et les principes directeurs du système de conformité et de contrôle de l'application de la réglementation. Le DEE utilise une approche fondée sur les risques pour organiser le contrôle de la conformité. Les États et territoires sont chargés d'assurer le contrôle de la conformité à la réglementation en vigueur à l'intérieur de leurs frontières. Certains d'entre eux, comme l'Australie-Occidentale, la Nouvelle-Galles du Sud et le Victoria, ciblent en outre leurs inspections environnementales en fonction des risques (chapitre 2).</p>
<p>Améliorer et développer l'établissement de rapports sur l'environnement et sur le développement durable par les entreprises, et accroître la transparence des accords volontaires avec l'industrie.</p>	<p>Aux termes de la loi EPBC, les entreprises et entités fédérales sont tenues de rendre compte de leurs performances au regard de la durabilité dans leurs rapports annuels. Plusieurs accords volontaires ont été signés avec l'industrie. La norme nationale de compensation du carbone (National Carbon Offset Standard), mise en place en 2010, aide les entreprises et organisations à quantifier, réduire et compenser leurs émissions de GES ainsi qu'à en faire rapport. La convention sur le conditionnement (Packaging Covenant) a permis de réduire l'impact environnemental des emballages depuis 1999. Il existe diverses initiatives volontaires en faveur de la durabilité au sein des activités agricoles (chapitre 2).</p>
<p>Soumettre plus largement à des évaluations des performances et du rapport coût-efficacité le fonctionnement des organismes officiels aux niveaux de la Fédération et des États et Territoires.</p>	<p>Le cadre de performance renforcé mis en place à l'échelon fédéral guide et informe les entités fédérales pour les aider à établir et à présenter les informations concernant leurs performances dans leurs rapports annuels et plans d'entreprise, notamment leurs réalisations et leurs orientations stratégiques ; leurs réalisations et défis au regard de divers programmes et initiatives ; la structure de leur portefeuille ; et leur structure organisationnelle.</p>
<p>Poursuivre l'harmonisation de la législation et de la réglementation et améliorer la coopération entre la Fédération et les États et Territoires, dans le but d'établir dans le pays des règles homogènes en matière d'environnement lorsqu'il y a lieu.</p>	<p>L'Australie dispose de plusieurs mécanismes de coopération verticale, comme le Conseil des gouvernements australiens, la Réunion des ministres de l'Environnement et le Conseil national pour la protection de l'environnement (NEPC), qui met en place des mesures nationales de protection de l'environnement (NEPM), établit des normes environnementales et des protocoles relatifs à la qualité de l'air, à l'eau, au bruit, à la contamination des sites, etc. Pour harmoniser et rationaliser la réglementation et réduire les doublons, les pouvoirs publics ont mis en place une politique de guichet unique pour les autorisations environnementales par le biais d'accords bilatéraux entre l'État fédéral et les autorités des États et territoires (chapitre 2).</p>
<p>Renforcer les capacités des organismes régionaux chargés de la gestion des ressources naturelles pour</p>	<p>La stratégie nationale de gestion de la qualité de l'eau (National Water Quality Management Strategy) et ses lignes directrices ont été entièrement refondues afin de</p>

leur permettre de gérer la santé des cours d'eau et d'assurer des débits écologiques minimums.	les adapter à la situation actuelle et de les rendre plus pertinentes. Les modifications apportées prévoient notamment la mise en place de dispositifs de gouvernance plus efficaces, la prise en compte des meilleures données scientifiques disponibles et une présence plus marquée sur internet. Des plans d'amélioration de la qualité de l'eau ont été conçus pour établir des stratégies visant à maîtriser les rejets de polluants dans les cours d'eau et bassins hydrographiques à forte valeur écologique, sociale et récréative.
Sensibiliser la population et lui faire comprendre l'importance économique et écologique que revêt une plus grande efficacité de l'allocation et de la consommation d'eau.	Les pouvoirs publics australiens engagent un dialogue avec un grand nombre de parties prenantes afin qu'elles aient leur mot à dire sur la gestion de l'eau. Les comités parlementaires constituent une enceinte publique permettant d'associer les citoyens et autres parties intéressées. Le bulletin d'information en ligne intitulé « Water Matters » permet à ses lecteurs de mieux comprendre les activités menées par le ministère de l'Agriculture et des Ressources en eau pour gérer l'eau en Australie.
Continuer d'étoffer les données dont disposent la Fédération et les États et Territoires sur la lutte contre la pollution de l'air au niveau des principales sources (fixes et mobiles), et accélérer la publication de données de surveillance et de rapports sur l'état de l'environnement national.	La section consacrée à l'atmosphère dans l'édition 2016 du rapport sur l'état de l'environnement en Australie comporte des informations sur la qualité de l'air. L'accord national sur la qualité de l'air (National Clean Air Agreement) de 2015 a durci les normes de notification de la qualité de l'air ambiant au regard de la pollution par les particules. Les normes ont été actualisées en 2016 et un nouvel examen concernant le dioxyde d'azote, le dioxyde de soufre et l'ozone est prévu pour 2019. La mesure nationale de protection de l'environnement relative à la qualité de l'air ambiant exige de chaque division administrative participante de transmettre chaque année un rapport de suivi et d'évaluation des données au Conseil national pour la protection de l'environnement (NEPC). Pour contrôler la qualité de l'air et faciliter le respect des obligations de conformité, les organismes publics relevant des États et territoires s'assurent d'avoir des dispositifs de contrôle de la qualité de l'air sophistiqués qui mesurent la concentration des principaux polluants, dont les particules, le dioxyde d'azote, l'ozone, le monoxyde de carbone et le dioxyde de soufre. Il n'existe toutefois aucun point d'accès unique présentant des données cohérentes à l'échelle nationale sur la qualité de l'air pour faciliter la formulation des politiques, la planification, l'établissement de rapports et la recherche, ou encore pour sensibiliser à l'exposition de la population. Le registre national des substances polluantes (NPI) devrait être actualisé (chapitre 5).
Réaliser une étude nationale sur les coûts et avantages des émissions atmosphériques, en tenant compte de toutes les principales sources.	Une analyse coût-avantages (ACA) a été menée pour établir les normes relatives aux particules et réglementer les émissions dues aux modes de chauffage à bois ainsi qu'aux moteurs à allumage commandé non routiers (chapitres 1 et 2).
Mener à bien l'incorporation des particules fines dans la NEPM sur la qualité de l'air ambiant, et examiner l'influence du transport atmosphérique de particules fines à l'intérieur des États et entre eux sur les concentrations relevées dans les zones urbaines.	La NEPM sur la qualité de l'air ambiant fixe des normes relatives au monoxyde de carbone, au plomb, au dioxyde d'azote, à l'ozone, au dioxyde de soufre et aux particules (PM ₁₀ et PM _{2.5}). Elle prévoit en outre des obligations en matière de suivi et de notification. Ces normes sont conformes à celles des lignes directrices de l'Organisation mondiale de la Santé relatives à la qualité de l'air (chapitre 2).
S'assurer que les 56 nouveaux organismes de bassin se dotent des capacités (bonne gouvernance, financements, savoir-faire, formation, soutien institutionnel) nécessaires pour atteindre les résultats que l'on attend d'eux, en partenariat avec le secteur agricole.	Les organisations régionales de gestion des ressources naturelles, en concertation avec leurs homologues locaux comme le programme national de conservation des terres (NLP), jouissent d'une grande autonomie pour décider des activités de gestion des ressources naturelles à mener, y compris pour déterminer les meilleurs moyens d'atteindre les objectifs prioritaires en matière de gestion des ressources naturelles et de durabilité agricole à l'échelle locale. Entre 2014 et 2017, le gouvernement a lancé le cadre de performances du gouvernement australien pour les organisations régionales de gestion des ressources naturelles, qui se veut être un outil clé de gestion des risques et d'assurance qualité à l'appui des résultats du NLP. En 2018, le gouvernement australien a mis en œuvre un cadre permettant d'assurer la bonne réalisation de projets régionaux à caractère environnemental et agricole menés dans le cadre de partenariats (Regional Land Partnerships Assurance Framework). Ce cadre est toujours en place et renforce les activités relatives à l'assurance qualité et à la gestion des risques engagées dans le NLP.
Assurer une évaluation indépendante de l'efficacité des approches volontaires (conservation des sols et promotion des systèmes de gestion environnementale, par exemple) ; et veiller à ce que les enseignements tirés de l'expérience concernant les bonnes pratiques de gestion des terres et de l'environnement soient diffusés dans tout le pays.	Le gouvernement a examiné les accords sur les prestations conclus dans le cadre du NLP afin d'éclairer les décisions futures. Il a également créé un outil de suivi, d'évaluation, de notification et d'amélioration (MERIT), destiné à collecter et à consigner les données de planification, de suivi et de notification associées aux projets bénéficiant d'une subvention fédérale au titre du programme de gestion des ressources naturelles. Le nombre d'entreprises australiennes dotées de systèmes de gestion environnementale croît très rapidement (chapitre 2).
Harmoniser la collecte et la notification des principales statistiques et informations environnementales au	Des rapports sur l'état de l'environnement sont établis aussi bien au niveau national qu'à l'échelle des États et territoires. Le rapport national publié tous les cinq ans est

niveau des États et Territoires, pour faciliter leur agrégation et la production de rapports nationaux.	un état des lieux exhaustif qui passe en revue toutes les grandes questions environnementales. Un site internet simple à utiliser lui est entièrement consacré et permet d'accéder en ligne à la publication. Les rapports sur l'état de l'environnement publiés par les États et territoires présentent une longueur et un contenu variables et ne suivent souvent pas le même schéma que le rapport national (chapitre 2).
Améliorer l'intégration, dans les programmes de gestion des ressources naturelles, des objectifs définis « à l'échelle de l'ensemble de l'administration » concernant les populations autochtones.	L'implication des peuples autochtones dans les programmes de gestion des ressources naturelles s'est nettement améliorée. Il existe 123 groupes de gardes de parc naturel autochtones financés par les autorités fédérales, ainsi que quelques groupes financés par des États ou territoires, chargés de sillonner, gérer et surveiller les terres aborigènes. En outre, l'implication des populations autochtones dans la gestion de zones hors de leur possession, comme les parcs nationaux et les parcs marins est en progression (chapitre 2).
Continuer d'employer des mécanismes de consultation du public afin que les avis des collectivités et des intéressés soient pris en compte dans l'aménagement de l'espace, par des informations claires sur le calendrier et la portée des consultations et sur les possibilités de recours à tous les stades jusqu'à la décision finale.	Tous les États et territoires disposent de lois et de services consacrés précisément à la réglementation de l'occupation des sols. En Nouvelle-Galles du Sud, les politiques de planification environnementale à l'échelle de l'État et les plans environnementaux locaux sont élaborés à l'aide de consultations publiques, comme le préconise la recommandation (chapitre 2). Lorsque les mesures proposées sont de nature à produire un impact considérable, le Guide du gouvernement australien relatif à la réglementation impose de réaliser une étude d'impact de la réglementation (Regulation Impact Statement – RIS) avant toute décision. De plus, le gouvernement australien a lancé en avril 2016 le plan pour des villes intelligentes (Smart Cities Plan). À cette occasion, les pouvoirs publics ont demandé aux autorités des États et collectivités locales, à l'industrie, à la population locale et aux groupes d'intérêts de donner leur avis sur le plan. Les pactes pour les villes (City Deals) sont un instrument clé pour donner corps au plan pour des villes intelligentes du gouvernement australien. Ils sont élaborés en partenariat avec les autorités des États et les collectivités locales ainsi que les parties prenantes concernées.
Veiller à ce que les programmes d'enseignement professionnel et de formation continue comportent des modules sur la réduction au minimum des éventuelles incidences environnementales des activités des entreprises.	Dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelles, 4 400 certifications reconnues par l'État fédéral ont été délivrées dans le cadre de programmes liés à l'environnement en 2014. Tous les niveaux sont représentés, du premier niveau du supérieur (certificats de niveau I) aux diplômes sanctionnant des études poussées dans des domaines spécialisés tels que la gestion des terres, la foresterie, la gestion environnementale et la durabilité, ainsi que les activités liées à l'eau. Comme le recommandait l'Examen de 2007, des études sont en cours pour s'assurer que ces programmes transmettent les compétences et qualifications requises par le secteur, y compris en ce qui concerne les politiques et la réglementation environnementales (chapitre 2).
Continuer d'accorder la priorité au développement du secteur des services environnementaux et d'intégrer des objectifs environnementaux dans les politiques relatives aux marchés publics et aux activités des administrations.	La mise en œuvre de cette recommandation a peu avancé à l'échelon fédéral. Malgré la publication d'un guide pour des marchés publics durables en 2013, les agents publics manquent toujours de lignes directrices et les critères de transparence et de responsabilité ne sont toujours pas pleinement satisfaits (chapitre 2). Certains États et territoires ont élaboré des orientations et normes pour des marchés publics verts.

Chapitre 3. Vers une croissance verte

Continuer d'élargir le recours aux instruments économiques, pour assurer une application plus complète des principes pollueur-payeur et utilisateur-payeur dans le contexte de la gestion de l'eau, de l'énergie et des déchets.	Les progrès accomplis dans le recours aux instruments économiques sont disparates. Les marchés de l'eau aident à affecter des ressources en eau rares à des usages présentant plus de valeur. Dans les zones urbaines, la tarification de l'eau reposant sur la consommation s'est largement répandue, ce qui a mené à une utilisation plus efficace de la ressource. Cependant, les progrès varient selon les régions et on relève des cas de sous-tarification de l'eau. Un mécanisme de tarification du carbone était en vigueur entre 2012 et 2014. Les taxes sur l'énergie ne sont pas à la hauteur du coût climatique de la consommation de carburant. La plupart des États appliquent des taxes pour la mise en décharge, sans toutefois qu'elles soient harmonisées. Les déchets municipaux font généralement l'objet d'une redevance forfaitaire. Depuis 2012, un programme national de bonne gestion des produits (responsabilité élargie des producteurs) qui s'applique aux télévisions et aux ordinateurs obtient des résultats tangibles, mais sa portée reste limitée (chapitre 3).
Recourir plus largement aux instruments de marché pour favoriser un développement écologiquement viable, en accordant une attention particulière aux prix de l'énergie pour l'utilisateur final afin de promouvoir les économies, limiter les émissions, améliorer la sécurité énergétique à long terme et (dans le cas des transports) atténuer les pressions en faveur de l'aménagement des terres.	Il apparaît qu'un grand nombre des investissements publics directs dans des infrastructures hydrauliques ne respectent pas les engagements pris par les États et territoires en vertu de l'Initiative nationale pour l'eau (NWI), au titre desquels ils doivent faire en sorte que tout ouvrage nouveau ou rénové soit viable du point de vue économique et durable du point de vue environnemental. Des analyses coût-avantages inadéquates ont conduit les pouvoirs publics à financer plusieurs projets
S'assurer que tout nouvel investissement dans les infrastructures de conservation de l'eau est l'objet d'une analyse économique préalable, et que les propriétaires fonciers du bassin Murray-Darling se voient appliquer des règles cohérentes pour obtenir de l'eau à des fins d'irrigation.	

Redoubler d'efforts pour réduire les émissions du secteur des transports, par exemple en appliquant des instruments de marché pour rendre le parc automobile plus propre et améliorer la répartition modale (tarification routière et péages de congestion, fiscalité des carburants et des véhicules, redevances de stationnement, etc.).	aux résultats financiers et environnementaux peu satisfaisants. Souvent, les aides ont servi les intérêts privés des irrigants (chapitre 3). Les normes en matière d'émissions des véhicules et de qualité des carburants sont les instruments les plus couramment utilisés pour réduire les émissions du secteur des transports. Elles ne sont pas à la hauteur des meilleures pratiques qui ont cours dans le monde. Depuis 2015, le Forum ministériel sur les émissions des véhicules examine les possibilités de durcissement de ces normes. Les taxes sur les carburants routiers figurent dans la fourchette basse de ce qui est pratiqué dans les pays de l'OCDE. Les taxes d'immatriculation et les droits de timbre varient selon les États et les territoires. De plus, leur montant change généralement en fonction de la taille du véhicule et de son prix. L'application d'un tarif fixe constitue la forme de redevance la plus répandue sur les 16 routes à péage du pays. Les émissions de GES imputables aux transports ont augmenté de 18 % entre 2005 et 2016 (chapitres 1 et 3).
Dans le cadre de l'évaluation des politiques, apprécier l'effet des mesures à l'aune des multiples objectifs du développement durable ; par exemple, veiller à ce que les mesures de gestion des déchets soient écologiquement et socialement efficaces et économiquement efficaces.	Lorsque les mesures proposées sont de nature à produire un impact considérable, le Guide du gouvernement australien relatif à la réglementation impose de réaliser une étude d'impact de la réglementation (RIS) avant toute décision. Cette étude peut être succincte, standard ou plus approfondie selon l'impact escompté. Il est obligatoire de mener une analyse coût-avantages des effets environnementaux, sociaux et économiques dans le cadre des études approfondies, cette analyse étant recommandée dans le cas des études standard et facultative dans les études succinctes (chapitre 2).
Continuer de développer et rendre opérationnel un cadre économique propice à une agriculture durable, en recourant à des instruments de marché (taxes, redevances, échanges) et à l'analyse économique.	Les systèmes d'échange de droits sur l'eau, le Fonds en faveur de la réduction des émissions (ERF) et les mécanismes de compensation des atteintes à la biodiversité sont les instruments de marché les plus couramment employés pour favoriser une agriculture durable (chapitres 3 et 4).
Quand une agriculture durable n'est plus possible, aider les propriétaires fonciers et les collectivités touchés à opérer la transition vers d'autres modes d'utilisation des terres.	Les pouvoirs publics australiens aident les agriculteurs à utiliser l'eau de manière plus efficace et plus durable plutôt que de les encourager à se tourner vers des utilisations particulières de leurs terres. Ils ne définissent pas les zones dans lesquelles « une agriculture durable n'est plus possible », laissant cette tâche aux propriétaires fonciers et agriculteurs.
Surveiller les effets sur la répartition des approches par le marché pour la gestion de l'environnement, et prendre des mesures pour assurer l'équité (zones rurales/urbaines, minorités ethniques, populations défavorisées sur le plan socio-économique, etc.).	Les lignes directrices sur l'analyse coût-avantages (ACA) formulées par le gouvernement australien suggèrent d'agréger les coûts et avantages rattachés à chaque individu, sans tenir compte de l'équité de leur répartition entre les individus. Pour autant que les informations nécessaires soient disponibles, une ACA peut déterminer qui sont les gagnants et les perdants ainsi que l'ampleur de leurs gains ou pertes. En vertu du cadre de mesure de la charge imposée par la réglementation (Regulatory Burden Measurement Framework), toute étude d'impact de la réglementation doit donner lieu au calcul des coûts imposés par les dispositions réglementaires à trois grands groupes : les entreprises, les organisations locales et les individus.
Attribuer un prix au carbone par l'instauration d'un système national d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre et/ou une taxe sur le carbone.	L'Australie a mis en place un mécanisme de tarification du carbone en 2012, avant d'y mettre un terme en 2014. Il s'appliquait à quelque 60 % des émissions de carbone du pays, dont celles imputables à la production d'électricité (chapitre 3).
Accroître progressivement l'aide publique au développement en pourcentage du revenu national brut pour tendre vers l'objectif de Rio (0.7 % du RNB), en s'assurant que les objectifs environnementaux sont pleinement atteints.	Le montant net des versements de l'Australie au titre de l'aide publique au développement (APD) diminue en valeur réelle depuis 2012. En 2017, l'APD se montait à 0.23 % du PNB, soit moins que la moyenne de 0.31 % relevée parmi les pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE et bien en deçà de l'objectif de 0.7 % défini par l'ONU. Après avoir baissé entre 2011 et 2015, le montant de l'aide à l'environnement versé par l'Australie a progressé pour s'établir à 23 % de l'aide ventilable bilatérale en 2016, ce qui reste faible comparé à la moyenne du CAD, qui atteint 33 % (chapitre 3).

Chapitre 4. Protection des espèces menacées et utilisation durable de la biodiversité

Continuer d'accroître la superficie des zones terrestres et marines officiellement protégées, tout en progressant vers la réalisation de l'objectif d'exhaustivité et de représentativité du Réseau national de réserves.	L'Australie a réalisé des progrès dans l'extension des zones protégées, essentiellement en créant de nouvelles aires protégées autochtones et de nouveaux parcs marins nationaux. Elle dépasse désormais les objectifs d'Aichi pour la biodiversité à l'horizon 2020 en matière de conservation des zones terrestres (19 % contre un objectif de conservation de 17 %) et excède de loin ceux relatifs aux zones marines (36 % contre 10 %). Le système des zones protégées comporte toutefois toujours des lacunes qui l'empêchent d'être parfaitement exhaustif et représentatif. En effet, environ un tiers des biorégions terrestres affichent un taux de conservation de moins de 10 % et les zones côtières relevant de la compétence des autorités des États et territoires pâtissent d'un déficit de protection.
---	--

Persévérer dans les efforts entrepris pour protéger, gérer et remettre en état les zones humides.

L'Australie compte 65 zones humides d'importance internationale qui font l'objet d'un suivi et d'une gestion soignée. Il n'existe toutefois pas de suivi ou d'inventaire complet des autres zones humides, dont la superficie globale semble avoir diminué au fil du temps.

Accentuer les efforts de rétablissement des communautés écologiques et espèces menacées, par la coordination des plans de rétablissement et des plans de gestion des ravageurs au niveau régional.

L'Australie a mis au point 27 plans de rétablissement plurispécifiques et sept plans de rétablissement régionaux entre 2007 et 2017, période au cours de laquelle elle a élaboré ou adopté 16 plans de rétablissement portant sur 19 communautés écologiques différentes. Cependant, les plans de rétablissement en place ne portent que sur moins de 40 % des espèces inscrites sur la liste nationale des espèces menacées. La mise en œuvre de tels plans reste entravée par le manque de coordination avec les gouvernements des États et territoires et les autorités locales, ainsi que des financements insuffisants. La Stratégie pour les espèces menacées, la Stratégie nationale de lutte contre les ravageurs et la Stratégie nationale de lutte contre les plantes nuisibles ont permis quelques progrès dans la lutte contre certaines espèces envahissantes, sans toutefois réussir encore à réduire notablement la menace globale qui pèse sur la biodiversité.

S'assurer que les plans régionaux de gestion des ressources naturelles portent l'attention voulue aux aspects touchant à la biodiversité et soient coordonnés avec les plans d'occupation des sols des autorités locales.

Les règles d'évaluation environnementale imposées par l'État fédéral, les États et les territoires aux projets d'envergure, aux évaluations des ouvrages d'infrastructure, aux plans régionaux et aux évaluations stratégiques prennent davantage la biodiversité en considération. Les progrès sont toutefois bridés par le rythme de la croissance démographique et économique, par les données incomplètes et insuffisamment cohérentes sur les écosystèmes, les espèces et les pressions qu'ils subissent, ainsi que par la mauvaise prise en compte des effets environnementaux cumulatifs des aménagements existants et nouveaux.

Continuer d'élaborer et d'appliquer des instruments de marché pour protéger lorsqu'il y a lieu les valeurs liées à la biodiversité sur les terres privées.

Les conventions de conservation conclues avec des propriétaires fonciers privés et les mécanismes de compensation des atteintes à la biodiversité sont les principaux outils fondés sur le marché employés pour protéger la biodiversité. Les résultats qu'ils produisent varient d'un État ou territoire à l'autre selon les programmes mis sur pied. La Nouvelle-Galles du Sud a revu sa stratégie en 2017 pour étendre le recours aux mécanismes de compensation, accroître les financements et améliorer la coordination et les dispositifs de supervision. Le NLP et le programme pour une bonne gestion environnementale (Environmental Stewardship Program), placés sous l'égide du gouvernement australien, aident aussi les propriétaires fonciers privés à préserver et améliorer l'état de santé de zones jugées importantes au regard de l'environnement au sens de la loi EPBC.

Renforcer la collecte de données taxonomiques et la production d'informations cohérentes au niveau national.

Le suivi de l'état des écosystèmes et des espèces ainsi que de leur évolution reste fragmentaire, inadéquat et limité dans le temps. Les efforts déployés pour mettre sur pied un système national de suivi et de notification consacré à la biodiversité ont été abandonnés, de même que d'importantes initiatives destinées à surveiller l'état de santé des rivières et les zones humides. L'*Atlas of Living Australia*, base de données de la biodiversité nationale, et le programme *Bush Blitz* de recensement des espèces animales et végétales d'Australie aident à consigner les données d'observation de chaque espèce.

Continuer de protéger l'intégrité écologique et le potentiel touristique des éléments clés du patrimoine naturel, comme la Grande Barrière de corail, par des mesures ciblées (par exemple, aider les acteurs économiques à se désengager des activités qui exercent des pressions excessives sur ces ressources).

Le Plan récifs 2050, lancé en mars 2015 et actualisé en juillet 2018 après un examen à mi-parcours, est un dispositif collaboratif du gouvernement fédéral et des autorités du Queensland dont le but est de fixer les orientations à court, moyen et long terme de la gestion de la Grande Barrière de corail. Il a été élaboré à la suite des recommandations en faveur de la protection et de la gestion du récif formulées par le Comité du patrimoine mondial. Les fonds débloqués au bénéfice du Plan par les autorités fédérales et du Queensland et les financements d'autres sources s'élevaient au total à 1,28 milliard AUD en 2016. Néanmoins, l'état de santé du récif continue de se dégrader sous l'effet du changement climatique et des pressions exercées par les activités humaines.

Poursuivre les efforts en vue de la protection des habitats marins vulnérables et de la gestion durable des pêcheries commerciales aux niveaux régional et mondial.

En 2012, 40 nouveaux parcs marins ont été créés au large des côtes nord, nord-ouest et sud-ouest du pays ainsi que dans les eaux tempérées de l'est et dans la mer de Corail. Ils s'ajoutent aux parcs marins déjà en place au large des côtes sud-est, sur la Grande Barrière de corail et dans les eaux des îles Heard-et-MacDonald. L'état de santé des 22 pêcheries faisant l'objet d'une gestion exclusive ou conjointe du gouvernement australien s'est nettement amélioré depuis 2005, date à laquelle seuls 25 des 83 stocks évalués n'étaient pas surexploités (30 %). En 2018, 65 des 95 stocks évalués (68 %) n'étaient ni surexploités ni soumis à la surpêche. La situation est plus incertaine dans les zones côtières relevant de la compétence des États et territoires, et la surexploitation due aux activités commerciales, récréatives et illégales demeure préoccupante dans certaines zones localisées.

Chapitre 5. Gestion des produits chimiques

Poursuivre le développement du Registre national des substances polluantes pour étayer l'analyse des coûts et des avantages de la lutte contre la pollution de l'air et des tendances en la matière, la modélisation de la dynamique de la pollution atmosphérique et les stratégies de réduction de cette pollution.

Le registre national des substances polluantes (NPI) créé en 1998 et quelque peu réactualisé en 2007 n'est peut-être plus en mesure de répondre aux objectifs fixés. Le Conseil national pour la protection de l'environnement (NEPC) mène actuellement un examen du cadre législatif fourni par le NPI. À cette occasion, il s'efforce de déterminer dans quelle mesure le NPI contribue et pourrait contribuer à atteindre les résultats environnementaux souhaités. Le NEPC s'interroge également sur la pertinence de ces résultats aujourd'hui et sur les possibilités d'améliorer la performance du NPI ainsi que les modèles permettant de dégager durablement des ressources pour assurer son bon fonctionnement.

Produire des informations sur l'utilisation et les résidus de produits agrochimiques et, plus généralement, sur les incidences de l'agriculture sur l'environnement.

Aucune mesure particulière mise en œuvre. L'Autorité nationale des pesticides et médicaments à usage vétérinaire ne collecte aucune donnée sur ces produits. Toutes les mesures d'atténuation nécessaires figurent dans les conditions d'utilisation homologuées et les instructions portées sur l'étiquette d'un produit donné pour veiller à ce que les risques éventuels soient correctement gérés. L'examen en cours du NPI pourrait amener à améliorer la surveillance des sources diffuses de pollution.

Source : informations soumises par le pays et observations de l'Examen environnemental de 2019.

Examens environnementaux de l'OCDE

AUSTRALIE 2019

(VERSION ABRÉGÉE)

L'Australie est parvenue à découpler la croissance économique des principales pressions environnementales et a réalisé des progrès remarquables dans l'extension des aires protégées. Elle continue toutefois d'afficher une intensité d'utilisation des ressources et une intensité carbone parmi les plus élevées de la zone OCDE et l'état général de la biodiversité dans le pays est médiocre et en voie de dégradation. Pour s'acheminer vers une économie plus verte, il faudra renforcer l'action publique à l'égard du changement climatique et tenir compte de la biodiversité de manière systématique et plus efficace dans tous les secteurs.

Ceci est le troisième *Examen environnemental de l'Australie*. Il évalue les avancées du pays en matière de développement durable et de croissance verte, et comporte des chapitres spéciaux consacrés à la protection des espèces menacées et à l'utilisation durable de la biodiversité ainsi qu'à la gestion des produits chimiques.

Cette version abrégée contient le résumé, ainsi que l'évaluation et les recommandations officielles du rapport, issues des trois chapitres sur les tendances et faits récents, la gouvernance et la croissance verte, ainsi que des deux chapitres détaillés sur la protection des espèces menacées et la biodiversité ainsi que sur la gestion des produits chimiques. La version intégrale du rapport est disponible en anglais sur le site de l'OCDE.

Veuillez consulter cet ouvrage en ligne : <https://doi.org/10.1787/31d92b08-fr>.

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site www.oecd-ilibrary.org pour plus d'informations.

2019

éditions OCDE

www.oecd.org/editions



ISBN 978-92-64-57143-3



9 789264 571433